

COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2017

L'Assemblée Communale s'est réunie le 7 décembre 2017 à 17 h 15, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question 2), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 2), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question 2), M. Christophe LIME (à compter de la question 2), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à compter de la question 2), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question 2), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire : Mme Rosa REBRAB.

Absents : M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 1 incluse), M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Myriam EL-YASSA, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question 1 incluse), M. Christophe LIME (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question 1 incluse), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, M. Julien ACARD.

Procurations de vote : M. Patrick BONTEMPS à M. Michel LOYAT, M. Emile BRIOT à M. Clément DELBENDE, Mme Myriam EL-YASSA à Mme Sylvie WANLIN, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Ilva SUGNY à Mme Rosa REBRAB, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question 1 incluse), M. Jacques GROSPERRIN à M. Pascal BONNET, M. Michel OMOURI à M. Ludovic FAGAUT, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

M. le Maire a évoqué l'actualité de ces derniers jours marquée par la disparition de deux personnalités illustres, M. Jean d'ORMESSON et M. Johnny HALLIDAY.

Il a aussi évoqué les événements tragiques qui ont eu lieu cette semaine à Besançon : l'incendie au 24 rue Proudhon ou bien encore cette défénéstration au 4, rue de Picardie. Deux victimes et des familles endeuillées, dans la grande peine à chaque fois, et a présenté ses très sincères condoléances, ainsi que celles de tous les élus.

M. le Maire a évoqué l'incendie rue Renoir qui a demandé le déploiement d'un dispositif important. Plusieurs familles ont dû être relogées dans la nuit du 25 au 26 novembre. Il a remercié à cet égard les équipes municipales et le bailleur Habitat 25 qui ont été très présents pour soutenir les sinistrés en leur apportant une assistance immédiate.

M. le Maire a présenté succinctement le programme des dix ans du centre Nelson Mandela à Planoise. Il a remercié les associations et les élus. Le centre accueille entre 10 000 et 15 000 personnes chaque année (plus de 6 500 inscrits aux activités proposées à la maison de quartier et à la médiathèque). Le Centre Nelson Mandela est une vraie réussite qui a su créer une dynamique entre le quartier, ses associations, les activités de la Maison pour tous et la médiathèque dont le succès ne se dément pas.

A cette occasion, M. le Maire inaugurera le 9 décembre, une œuvre murale de Nelson Mandela, réalisée par Samuel MOUGEY, artiste local passionné de street art à la renommée internationale.

M. le Maire a rappelé que ce samedi 9 décembre est aussi la journée nationale de la Laïcité et il a souhaité, à cet effet, remercier aussi les élus qui se sont impliqués aux côtés de la Première Adjointe, Danielle DARD.

Dans ce cadre, la Ville de Besançon organise plusieurs conférences, ateliers et expositions pour sensibiliser à cette valeur de la Laïcité. Dans cette démarche, tous les acteurs du territoire ont été associés et sont amenés à prendre part aux échanges.

M. le Maire a précisé que la Ville conforte son action dans le domaine du handicap en signant le 20 novembre dernier, une convention avec le Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique. Ainsi, en attribuant près de 600 000 € de fonds destinés à faciliter l'intégration de personnes en situation de handicap dans les services municipaux, cette convention récompense la politique volontaire et exemplaire de la collectivité dans le domaine du handicap. M. le Maire a tenu à remercier Mme Carine MICHEL, Adjointe en charge du personnel, pour son engagement.

M. le Maire a évoqué la consultation citoyenne qui se tiendra ce dimanche 10 décembre, où les bisontins seront tous invités à se prononcer sur l'organisation hebdomadaire du temps scolaire pour la rentrée de septembre 2018. Cette consultation citoyenne, débattue et décidée au sein de ce Conseil Municipal, est une démarche novatrice de démocratie participative.

Dans ce cadre, le débat organisé au Kursaal lundi 27 novembre a rencontré un réel succès et a été relayé par plusieurs médias.

M. le Maire a engagé chacune et chacun à se rendre dans les bureaux de vote et à donner son avis sur cette question qui relève de l'intérêt des petits bisontins et a des incidences sur la vie quotidienne de nombre de concitoyens.

Il a remercié les élus qui tiendront un bureau de vote.

M. le Maire a annoncé que la Ville a reçu le prix CAPCOM à Paris pour sa communication sur les assesseurs.

M. le Maire a également souhaité de joyeuses fêtes de fin d'année aux élus et à l'ensemble des concitoyens de la Ville de Besançon, tout en ayant une pensée particulière pour celles et ceux qui sont dans les difficultés, l'exclusion, la solitude.

Il a souligné ces propos par les nombreux évènements qui se tiennent à Besançon durant cette période de l'année (illuminations, marché de Noël place Granvelle et dans la Ville...).

M. le Maire a désigné Mme Rosa REBRAB comme secrétaire de séance.

CONSEIL MUNICIPAL

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance - Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 6 novembre 2017

M. le Maire a nommé Mme Rosa REBRAB comme secrétaire de séance et les élus du Conseil Municipal ont approuvé le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 6 novembre 2017.

Rapport adopté à l'unanimité *Pour : 51* *Contre : 0* *Abstention : 0*

2. Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FINANCES - RESSOURCES BUDGETAIRES

3. Transfert des zones d'activités économiques (ZAE) - Proposition d'application du bonus

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur les modalités d'application du bonus sur les charges transférées au titre des ZAE telles qu'approuvées par la CLECT.

Rapport adopté à l'unanimité *Pour : 55* *Contre : 0* *Abstention : 0*

4. Evaluation prévisionnelle des transferts de charges 2017

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur les modalités et résultats prévisionnels du calcul des charges transférées établis par la CLECT concernant :

- la mutualisation de la Direction Urbanisme Projets Planification (DUPP) en raison de la prise de compétence PLUi ;

- le transfert de la base de loisirs d'Osselle.

Rapport adopté à l'unanimité *Pour : 55* *Contre : 0* *Abstention : 0*

5. Exercice 2017 - Décision modificative n° 3

A l'unanimité des suffrages exprimés (14 abstentions), le Conseil Municipal a décidé de voter la décision modificative n° 3 de l'exercice 2017 par chapitre et de manière globale conformément aux balances et conformément au document budgétaire.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 41 Contre : 0 Abstentions : 14

6. Exercice 2018 - Autorisation d'engagement, de liquidation, de mandatement des dépenses avant le vote du Budget Primitif 2018

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets principal et annexes de l'exercice 2017 dans l'attente de l'adoption du Budget Primitif 2018.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 53 Contre : 0 Abstentions : 2

7. Exercice 2018 - Attributions exercées par délégation du Conseil Municipal - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir les actes de gestion de dette

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé de confirmer le cadre de la délégation donnée à M. le Maire ou Mme la Première Adjointe pour accomplir les actes de gestion de dette jusqu'à la fin de l'exercice 2018 dans les conditions définies.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 53 Contre : 0 Abstentions : 2

8. Ressources budgétaires pour 2018 - Fixation de divers tarifs, taxes et droits

A la majorité des suffrages exprimés (9 contre, 4 abstentions), le Conseil Municipal a décidé d'adopter les différents tarifs pour 2018.

Rapport adopté à la majorité Pour : 42 Contre : 9 Abstentions : 4

GARANTIE D'EMPRUNT

9. SPL Territoire 25 - Projet d'aménagement du quartier Viotte - Garantie par la Ville de Besançon, à hauteur de 80 %, d'un emprunt d'un montant de 5 000 000 € auprès du Crédit Coopératif

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la demande de garantie d'emprunt de la SPL Territoire 25,

- d'autoriser M. le Maire ou Mme la Première Adjointe à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de la garantie d'emprunt, y compris la convention de garantie à intervenir avec la SPL Territoire 25.

M. BODIN et M. SCHAUSS n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 51 Contre : 0 Abstentions : 2

CCAS

10. Rapport annuel d'accessibilité 2016

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport d'accessibilité 2016.

RESSOURCES HUMAINES

11. Mutualisation de services - Création de services communs entre les directions Communication de la Ville et de la CAGB

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur :

- la création d'un «service» commun entre la Ville et la CAGB regroupant les fonctions techniques multimédia ainsi que la cellule administrative (budget, marchés, logistique) de la communication, et son rattachement à la direction de la Communication CAGB,
- le transfert de plein droit des agents Ville exerçant leurs fonctions dans le service mis en commun à la CAGB,
- la suppression du poste de directeur-adjoint Ville, ainsi que des postes des agents issus de la Direction Communication Ville intégrant le service commun,
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins,
- l'avenant n° 10 à la convention de création de services communs entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Ville de Besançon du 26/12/2014, portant sur la mutualisation de fonctions support au sein de la Direction de la Communication du Grand Besançon,

- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 10 à la convention de création de services communs entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Ville de Besançon du 26/12/2014.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 53 Contre : 0 Abstentions : 2

12. Personnel communal - Avancements de grade - Détermination des taux de promotion promus/promouvables

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur la mise à jour des ratios d'avancements de grade promus/ promouvables.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0

13. Personnel communal - Réévaluation de la rémunération d'agents contractuels en contrat à durée indéterminée

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de définir les rémunérations afférentes aux emplois ci-après qui feront l'objet d'un avenant au contrat des agents concernés, à compter du 1^{er} janvier 2018 :

- emploi de Journaliste - Rédacteur en chef du BVV (Direction de la Communication),
- emploi de Journaliste - Chargé de publication (Direction de la Communication),

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0

14.Actualisation de la liste des emplois permanents - Création d'un poste d'adjoint de gestion administrative auprès de la Direction Sécurité et Tranquillité Publique

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- la création d'un poste d'adjoint de gestion administrative au sein de la Direction Sécurité et Tranquillité publique,

- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 53 Contre : 0 Abstentions : 2

15.Actualisation de la liste des emplois permanents - Création d'un poste de chef de secteur auprès de la Direction des Espaces verts, sportifs et forestiers

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- la création d'un poste de chef de secteur relevant de l'ensemble des grades du cadre d'emploi des techniciens au sein de la Direction des Espaces verts, sportifs et forestiers,

- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0

16.Personnel Communal - Convention de gestion de services événementiels et de transport, ainsi que d'organisation de manifestations

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer sur les modalités de recours aux interventions et moyens du service Relations Publiques de la Ville par la Communauté d'Agglomération,

- d'autoriser M. ou l'Adjointe Déléguée à signer la convention s'y rapportant.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0

RELATIONS AVEC LES USAGERS

17.Adhésion de la Ville au dispositif national de communication électronique des données de l'Etat Civil» (COMEDDEC) - Signature de deux conventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver la convention entre le Ministère de la Justice, la Ville de Besançon et l'ANTS relative à l'adhésion de la commune aux échanges dématérialisés de données d'état civil,

- d'approuver la convention entre la Ville de Besançon et l'ANTS relative à l'adhésion de la commune aux modalités d'obtention, d'attribution et d'usage des cartes d'authentification et de signature fournies par l'ANTS à la commune,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer au nom et pour le compte de la Ville de Besançon les deux conventions ainsi que tout acte relatif à la mise en place de ce projet.

Rapport adopté à l'unanimité *Pour : 55* *Contre : 0* *Abstention : 0*

18. Crématorium de Besançon - Avenant n° 2 au contrat de Délégation de Service Public

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de donner son accord sur les modifications des articles 1, 4, 11, 18, 26, et 46 du Contrat de Délégation de Service Public du Crématorium,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant n° 2 au Contrat de Délégation de Service Public du Crématorium.

Rapport adopté à l'unanimité *Pour : 53* *Contre : 0* *Abstentions : 2*

19. Crématorium de Besançon - Tarifs 2018

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'approuver les tarifs des prestations du Crématorium qui seront appliqués pour l'année 2018 par la Société ATRIUM aux usagers.

Rapport adopté à l'unanimité *Pour : 55* *Contre : 0* *Abstention : 0*

SECURITE ET TRANQUILLITE PUBLIQUE

20. Convention de mise à disposition de services de radiocommunication sur l'Infrastructure Nationale Partageable des Transmissions - Interopérabilité des réseaux de radiocommunication entre Police Nationale et Police Municipale - Acquisition de trois terminaux tph900 - Demande de subvention au titre du FIPD

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur l'acquisition de 3 terminaux,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer la convention,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter une participation de l'Etat, au titre du FIPD, pour le financement des dépenses d'investissement au titre de l'acquisition de ces 3 terminaux,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer les documents s'y rapportant.

Rapport adopté à l'unanimité *Pour : 55* *Contre : 0* *Abstention : 0*

CULTURE - TOURISME

21. Signature d'une convention de mécénat avec BOUYGUES BATIMENT NORD-EST

A l'unanimité des suffrages exprimés (12 abstentions), le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à signer la convention de mécénat avec BOUYGUES BATIMENT NORD-EST.

Rapport adopté à l'unanimité *Pour : 43* *Contre : 0* *Abstentions : 12*

22.La Rodia - Avenant à la convention d'objectifs et de moyens

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant prolongeant pour un an la convention entre la Ville de Besançon et La Rodia.

M. VAN HELLE, M. DUMONT, M. CHALNOT, Mme MAILLOT, Mme POISSENOT, M. STHAL, M. FAGAUT (2), Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme ANDRIANTAVY, M. CURIE, Mme PRESSE, M. LEUBA, Mme LEMERCIER, Mme REBRAB (2), Mme WERTHE et Mme COMTE-DELEUZE n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0

23.Numérisation des collections des musées du Centre - Demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le programme de numérisation des musées,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter et encaisser les subventions auprès de l'Union Européenne et de la DRAC Bourgogne Franche-Comté, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions et marchés pouvant intervenir pour la réalisation de ce programme.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0

VIE DES QUARTIERS

24.Maisons de quartier associatives - Prolongation des conventions-cadres de partenariat pour 2018 - Versement des premiers acomptes des subventions de fonctionnement 2018

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer sur la prolongation d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2018, des conventions-cadres de partenariat signées avec les 4 Maisons de quartier associatives, à savoir :

- la MJC de Besançon Clairs-Soleils,
- la MJC de Palente Orchamps,
- le Comité de Quartier de Rosemont St-Ferjeux,
- l'ASEP Chaprais Cras Viotte

- d'attribuer les premiers acomptes des subventions de fonctionnement 2018 aux 4 Maisons de quartier associatives, répartis de la manière suivante :

- 58 667 € au Comité de Quartier de Rosemont St-Ferjeux,
- 69 067 € à la MJC de Besançon Clairs-Soleils,
- 52 396 € à la MJC de Palente Orchamps,
- 57 334 € à l'ASEP Chaprais Cras Viotte,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les avenants à intervenir.

M. DAHOUI, M. BIZE et M. VAN HELLE n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0

ÉDUCATION

25. Versement du forfait communal aux écoles privées - Renouvellement de convention

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver les nouvelles conditions de la convention avec l'UROGEC,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention avec l'UROGEC.

M. DAHOUI et Mme CAULET n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0

26. Avance de trésorerie - Convention entre la Ville de Besançon et la Caisse des Ecoles

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de statuer favorablement sur cette proposition et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir entre la Ville et la Caisse des Ecoles.

M. FOUSSERET, M. DAHOUI, Mme REBRAB (2) et M. DELBENDE (2) n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0

RELATIONS INTERNATIONALES

27. Maison de l'Europe en Franche-Comté - Avenant n° 4 à la convention passée entre la Ville de Besançon et l'association Maison de l'Europe en Franche-Comté

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- d'attribuer une subvention de 25 000 € pour 2017 à l'Association Maison de l'Europe en Franche-Comté,

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 4 à la convention conclue entre la Ville de Besançon et la Maison de l'Europe en Franche-Comté.

M. BIZE, M. FAGAUT (2) et Mme COMTE-DELEUZE n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 49 Contre : 0 Abstentions : 2

28. Coopération au Burkina Faso - Avenant à la convention 2017 cadre de partenariat Besançon-Neuchâtel-Douroula - Avenant à la convention de moyens et d'objectifs 2017 entre le groupe de travail Besançon-Neuchâtel, Acacia et la commune de Douroula

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver la prolongation jusqu'au 30 octobre 2018, sans versement de subvention complémentaire, des deux conventions 2017 suivantes :

- . Convention cadre de partenariat Besançon Neuchâtel Douroula,
- . Convention d'objectifs et de moyens avec l'association ACACIA et la commune de Douroula,

- d'autoriser la signature par M. le Maire ou l'Adjoint Délégué des avenants correspondants.

Rapport adopté à l'unanimité *Pour : 53* *Contre : 0* *Abstentions : 2*

MAITRISE DE L'ENERGIE

29. Convention de fourniture de la chaleur produite par l'usine d'incinération d'ordures ménagères de Besançon au réseau de chaleur de Planoise et des Hauts du Chazal

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'adopter les dispositions prévues,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention qui deviendra une pièce contractuelle du futur contrat de délégation du chauffage urbain.

M. BIZE, Mme CAULET et Mme THIEBAUT n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité *Pour : 52* *Contre : 0* *Abstention : 0*

FORETS - ESPACES VERTS

30. Forêts communales - Programme et destination des coupes de bois marquées ou à marquer - Année 2018

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'adopter le programme d'actions présenté,

- d'autoriser, le cas échéant, M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer tout contrat et toutes pièces afférentes aux différents modes de vente.

M. STHAL n'a pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité *Pour : 54* *Contre : 0* *Abstention : 0*

VOIRIE

31. Avenant à la convention de mise à disposition pour la gestion de la voirie d'intérêt communautaire

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur l'avenant de la mise à jour de la convention de mise à disposition de services municipaux pour la gestion de la voirie communautaire,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer l'avenant à la convention de mise à disposition de services municipaux pour la gestion de la voirie communautaire.

Rapport adopté à l'unanimité *Pour : 55* *Contre : 0* *Abstention : 0*

32.RN 57 - Contournement de Besançon

A la majorité des suffrages exprimés (5 contre), le Conseil Municipal a décidé de donner un avis favorable sur ce projet, avis qui pourra être repris par le maître d'ouvrage dans le cadre de la concertation.

Mme DALPHIN, Mme FAIVRE-PETITJEAN, M. GONON, M. FAGAUT (2), Mme LEMERCIER, Mme MICHEL et Mme COMTE-DELEUZE n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à la majorité *Pour : 42* *Contre : 5* *Abstention : 0*

PATRIMOINE COMMUNAL - BATIMENTS

33. Convention de gestion, d'entretien et de maintenance du patrimoine bâti communautaire entre la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon - Signature de convention

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à signer la convention de gestion, d'entretien et de maintenance du patrimoine bâti communautaire entre la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité *Pour : 55* *Contre : 0* *Abstention : 0*

EAU - ASSAINISSEMENT

34. Eau et Assainissement - Modalités de transfert du personnel, des biens immobiliers et mobiliers et des contrats

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le transfert des agents de la Ville de Besançon à la CAGB,
- d'approuver les conditions de transfert à la CAGB des biens immobiliers, mobiliers et des contrats liés aux services d'eau et d'assainissement,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les procès-verbaux de mise à disposition de biens ainsi que tout avenant éventuel de transfert.

Rapport adopté à l'unanimité *Pour : 53* *Contre : 0* *Abstentions : 2*

CONTRAT DE VILLE

35. Contrat de Ville - Appel à projets 2017 - Troisième programmation

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'approuver, pour chacun des volets, la 3^{ème} programmation de l'appel à projets du Contrat de Ville 2017.

M. FOUSSERET, M. SCHAUSS, Mme COMTE-DELEUZE, Mme PESEUX, M. POULIN et M. POUJET n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité *Pour : 49* *Contre : 0* *Abstention : 0*

36. Maison de Services au Public - Gestion de l'équipement par le CCAS

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'approuver les modalités de fonctionnement de la MSAP et notamment d'en confier la gestion au CCAS.

M. FOUSSERET, Mme DARD, M. CURIE, M. DEVESA, Mme ANDRIANTAVY, Mme WANLIN (2), Mme SEBBAH et Mme PESEUX n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité *Pour : 46* *Contre : 0* *Abstention : 0*

URBANISME - GRANDS TRAVAUX

37. Projet de reconversion du site de la Caserne Vauban - Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2016

A l'unanimité des suffrages exprimés (13 abstentions), le Conseil Municipal a décidé d'approuver le présent Compte Rendu Annuel à la Collectivité de la concession d'aménagement au 31 décembre 2016 pour la reconversion du site de la Caserne Vauban.

Mme DARD n'a pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité *Pour : 41* *Contre : 0* *Abstentions : 13*

38. Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur Battant Quai-Vauban (PSMV) - Poursuite de la procédure par le Grand Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de confirmer, conformément aux dispositions de l'article L. 153-9 du Code de l'Urbanisme, l'accord de la commune de Besançon pour que le Grand Besançon poursuive la procédure de révision de son Plan Local d'Urbanisme,

- de confirmer l'accord de la commune de Besançon pour la poursuite de la révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur Battant-Quai Vauban par le Grand Besançon, qui sollicitera le Préfet pour que lui soit déléguée la conduite de cette procédure.

Rapport adopté à l'unanimité *Pour : 55* *Contre : 0* *Abstention : 0*

39. Suppression d'une servitude de passage piéton à usage public - Parcelle cadastrée section AZ n° 205

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la suppression de cette servitude,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout acte et plans à intervenir constatant l'annulation de cette servitude.

Rapport adopté à l'unanimité *Pour : 55* *Contre : 0* *Abstention : 0*

SUBVENTIONS : ATTRIBUTION, ENCAISSEMENTS

40. Subventions aux associations culturelles - 4^{ème} répartition 2017

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver les subventions à 14 projets et activités de 14 associations culturelles pour un montant total de 128 000 € et autoriser le versement à ces organismes,

- d'approuver la subvention exceptionnelle d'aide à l'équipement à l'association Passe-Muraille pour un montant de 20 000 € et autoriser le versement à cet organisme.

M. SCHAUSS n'a pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

41. Vie Associative - 3^{ème} attribution de subventions 2017

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé d'attribuer 14 subventions, d'un montant total de 24 100 €, accordées à des associations dans le cadre de la 3^{ème} attribution de subventions 2017.

M. FOUSSERET et Mme DARD n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 51 Contre : 0 Abstentions : 2

42. Relations Internationales - Attribution d'une subvention à un établissement scolaire pour ses échanges internationaux

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 500 € au Lycée Saint-Jean.

M. DAHOUI et Mme CAULET n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0

43. Vie étudiante - Subvention CROUS de Besançon - Projet innovant «Le 24 actions étudiantes»

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de verser au CROUS de Besançon :

- d'une part une subvention de 1 000 € pour soutenir le Point Ecoute Psychologique,

- d'autre part une subvention de 2 100 € au titre du Jardin partagé.

M. POULIN et M. SCHAUSS n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0

44. Subvention à l'Association Sportive et d'Education Populaire (ASEP Chaprais Cras Viotte) - Action «Jeunesse et Cultures Urbaines»

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de prendre connaissance du bilan «Cultures Urbaines» pour la saison 2016/2017 établi par l'ASEP Chaprais Cras Viotte,

- d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 22 500 € à l'ASEP Chaprais Cras Viotte pour 2017.

M. DAHOUI et M. BIZE n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0

45. Attribution de subvention à des associations de commerçants

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur le versement des subventions suivantes :

- . 2 000 € au Collectif Zone Art,
- . 2 000 € au Collectif Pop and Folk,
- . 1 500 € à l'Office de Commerce et de l'Artisanat,
- . 2 000 € au Syndicat des Marchés de France

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes y afférents.

M. CHALNOT, M. MORTON et Mme COMTE-DELEUZE n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0

46. Subventions à des associations sportives

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes à diverses associations :

- au titre du programme «Manifestations sportives et subventions exceptionnelles» :

- Subvention pour manifestation :

Besançon Gymnastique Rythmique (BGR)	2 000 €
Organisation des championnats de France individuels en janvier 2018	

- Subvention exceptionnelle

Trampoline Club	1 000 €
Accompagnement sur la maintenance de matériel	

- au titre du programme «sport amateur»,

- PSB tennis de table	1 050 €
- La Méduse	112 €
- So Shin Dojo	500 €

Sport ensemble

- Comité Régional Handisport	1 000 €
Accompagnement des actions de formation à destination des éducateurs sportifs	

Appel à projet national «Fête du Sport»

- Office Municipal des Sports (OMS)	4 100 €
Projet d'animations dans le cadre du dispositif national «fête du sport» nouvel évènement initié par le Ministère des Sports sur le modèle de la fête de la musique; chaque 13 septembre (date anniversaire de l'obtention des Jeux Olympiques 2024 à Paris).	

- au titre du programme «Animations Sportives»

- Team espoir Doubs Terre de Trail 1 500 €
Clip de promotion de Besançon, actions de formation des jeunes
- Amicale Cycliste Bisontine (AMCB) 4 000 €
Conduite de séances pédagogiques en temps scolaire et cyclo randonnée
- Doubs Sud Athlétisme (DSA) 2 000 €
Animation du territoire bisontin : sport santé, découverte de la marche nordique
- Besançon espérance Foot 1 000 €
Projet d'animations Clairs-Soleils

- au titre du programme «sport de haut niveau»

- La Sauvegarde 2 000 €
Soutien complémentaire au projet de haut niveau
- Ligue Bourgogne Franche-Comté de boxe française 700 €
Accompagnement Noa Roussy (championne du monde de savate, boxe française)

M. FAGAUT n'a pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité *Pour : 54* *Contre : 0* *Abstention : 0*

47. Attribution d'une subvention à RéCidev pour l'organisation du marché solidaire de Noël

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 4 500 € à l'Association RéCIDev pour l'organisation du marché solidaire de Noël.

Rapport adopté à l'unanimité *Pour : 53* *Contre : 0* *Abstentions : 2*

MARCHÉS

48. Maintenance des installations de climatisation et production de froid dans divers bâtiments et propriétés de la Ville de Besançon et de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon - Constitution du groupement de commandes

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer sur la constitution du groupement de commandes,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer la convention de groupement de commandes avec la CAGB.

Rapport adopté à l'unanimité *Pour : 53* *Contre : 0* *Abstentions : 2*

49. Fourniture de matériaux de construction pour les ateliers - Passation de marchés publics

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à lancer la procédure de passation de l'accord-cadre ainsi qu'à signer l'accord-cadre avec les titulaires retenus.

Rapport adopté à l'unanimité *Pour : 53* *Contre : 0* *Abstentions : 2*

50.Fourniture d'équipements de protection individuelle - Signature de marchés publics

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer l'accord-cadre avec les titulaires retenus.

Rapport adopté à l'unanimité *Pour : 53* *Contre : 0* *Abstentions : 2*

La séance est levée à 20 h 05.

Hôtel de Ville, le 12 DEC. 2017


Pour le Maire,
Par délégation,
La Cheffe du Service des Assemblées Ville,



Valérie LESOUEF.

Affiché à Besançon, le 12/12/2017

Pour le Maire,
Par délégation,
La Cheffe du Service des Assemblées Ville,



Valérie LESOUEF

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2017

Communications diverses

M. LE MAIRE : Je déclare ouvert ce Conseil Municipal. Je voudrais simplement, juste en quelques mots, vous redire combien effectivement l'actualité de ces derniers jours est bien sûr marquée par la disparition de deux de nos contemporains illustres, le très élégant Jean d'ORMESSON et l'idole des jeunes, Johnny HALLYDAY, un artiste populaire, des jeunes et des moins jeunes d'ailleurs... souvent même l'idole des moins jeunes que forcément l'idole des jeunes. Rassurez-vous je n'entonnerai pas «l'idole des jeunes» devant vous, vous pourriez vous moquer mais je le fais très très bien et plutôt en privé. Johnny était un artiste populaire hors du commun et a su transcender -c'est vrai- toutes les générations et enflammer en son temps le Palais des Sports. Il est venu changer pour la première fois je crois en 85 ou 89 ici, donc au Palais des Sports. Certains pourraient me dire qu'ils n'étaient même pas nés, donc cela fait déjà quelques années.

Cette fin d'année est aussi faite de ces événements tragiques, cet incendie au 24 rue Proudhon ou bien encore cette défenestration au 4 rue de Picardie. Il y a des victimes, des familles endeuillées et dans la peine à chaque fois. Je veux, en cet instant, bien sûr, leur présenter au nom du Conseil Municipal nos sincères condoléances et les assurer de notre soutien et de notre compassion.

Un autre événement tragique, c'est l'incendie rue Renoir qui a demandé le déploiement d'un dispositif important. Je tiens à féliciter tous les services de sécurité, Police, effectivement les pompiers et aussi les services municipaux qui ont été très très présents à cette occasion, les équipes municipales, le bailleur Habitat 25, qui à travers différents services dont le CCAS ont été présents pour soutenir les sinistrés en leur apportant une assistance immédiate. C'est une marque de solidarité qui donne sens aux valeurs que nous portons. Beaucoup d'Adjoints y sont allés : Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Danielle DARD, Danièle POISSENOT, Myriam LEMERCIER, Marie ZEHAF ; beaucoup d'adjoints sont allés sur le terrain et je les remercie parce que nos équipes... On a fait preuve à chaque fois de beaucoup de réactivité et on a accompagné les familles dans leurs démarches. Vous avez vu qu'on a été obligé de reloger donc effectivement dans des hôtels beaucoup de monde mais tout cela s'est fait dans de bonnes conditions. D'ailleurs je rappelle que ce n'est pas surprenant parce que c'est cela notre rôle et c'est aussi le sens de notre action politique : être présent et au plus proche de nos citoyens. Et c'est en répondant aux attentes de nos concitoyens qu'effectivement, comme on le dit beaucoup maintenant, nous faisons République.

La vie est ainsi faite. Il y a des événements aussi plus heureux, autant d'occasions de se réjouir et de se retrouver pour célébrer des anniversaires, comme celui du Centre Nelson Mandela à Planoise, un anniversaire qui a débuté en ce début de semaine et qui va se prolonger jusqu'à samedi. C'est vrai, ça va être compliqué parce qu'entre Johnny et l'inauguration... mais je vous incite quand même à y aller. Il y a beaucoup de manifestations sur Besançon, il y a Mandela, les samedis piétons, la journée de la laïcité et je vous demande aussi d'être présents aux manifestations. Nous, élus, nous nous devons d'être présents aux manifestations organisées par la Ville. Un riche programme d'animations, d'expositions, et des autres surprises ont été concoctés tout au long de cette semaine par les équipes de la Maison de Quartier, de la Médiathèque, de l'Espace Public Numérique et du CCAS. Qu'elles en soient remerciées et avec elles les élus en charge de ces délégations : Jean-Sébastien LEUBA, Patrick BONTEMPS, Elsa MAILLOT et également Myriam EL-YASSA.

Le Centre Nelson Mandela, je crois qu'on peut le dire, est un véritable lieu de vie ouvert qui n'était pas prévu d'ailleurs dans notre programme en 2001. C'est quelque chose qu'on a rajouté, effectivement, en cours de mandat, et je crois que nous avons bien fait de le faire. C'est un lieu qui, rappelons-le, a été financé dans le cadre du précédent programme de rénovation urbaine dans lequel nous avons investi collectivement 150 M€ avec l'argent de la politique de la Ville, mais c'est bien parce que ce lieu accueille entre 10 000 et 15 000 personnes chaque année. Simplement, sachez qu'il y a plus de 6 500 inscrits aux activités proposées à la Maison de Quartier et à la Médiathèque. On peut dire vraiment, sans faire de triomphalisme, que effectivement le Centre Nelson Mandela est une vraie réussite qui a su créer une dynamique dans tout le quartier, mais bien au-delà parce que vous savez très bien qu'à Mandela il n'y a pas que des gens de Mandela, il y a des gens aussi venus de toute la périphérie, plutôt le côté Ouest, qui viennent là-bas dans ce lieu de vie. C'est une réussite qui a su créer, je le redis, une vraie dynamique entre le quartier, ses associations qui sont nombreuses, les activités de la Maison pour Tous et de la Médiathèque. La médiathèque, disons-le, c'est un vrai, vrai succès. Quand on passe là-bas et que l'on voit ces petits gamins qui sont là sur des tables en train de faire leurs devoirs, de lire, de se documenter, c'est vraiment un lieu dont le succès ne se dément pas, et j'en suis ravi.

Je vais faire beaucoup de choses samedi et je vais y revenir dans un instant, je vais inaugurer une œuvre murale sur Nelson Mandela qui est réalisée par Samuel MOUGEY, qui est un artiste local passionné de *street art* et à la renommée internationale déjà bien établie pour son très jeune âge. Cette fresque sur Nelson Mandela incarne bien sûr la résistance à l'oppression tout autour de la planète et, par cette fresque et par cette fête anniversaire, quatre années quasiment jour pour jour après sa disparition, nous allons y rendre hommage. C'est un homme qui a su changer les choses dans son pays, l'Afrique du Sud et qui a voulu faire progresser la liberté et l'égalité, notamment l'égalité entre les Blancs et les Noirs, et aussi la fraternité entre les Hommes. Et Nelson Mandela disait -c'est une citation très importante, elle n'est pas de moi et peut être adaptée à beaucoup de circonstances- : «*Dans la vie, je ne perds jamais : soit je gagne, soit j'apprends*». Donc je crois que c'est quelque chose que l'on peut adapter à beaucoup de circonstances.

Toujours sur le registre des valeurs, des symboles, de cet impératif du mieux vivre ensemble si souvent malmené ces deux années, je veux rappeler à tous que ce samedi c'est la journée nationale de la laïcité et je veux à cet effet remercier tous les élus qui se sont impliqués aux côtés de la Première Adjointe, Danielle DARD, qui a mené cette opération comme elle l'avait déjà fait l'année dernière et comme elle continuera à le faire.

En effet, nous allons organiser plusieurs conférences, des ateliers, des expositions dans notre Ville pour sensibiliser à ce que nous pourrions appeler une valeur totem de notre République. Et dans cette démarche, nous avons associé tous les acteurs du territoire pour qu'ils nous rejoignent, qu'ils soient des représentants d'associations, de cultes, d'établissements scolaires, tous sont amenés à prendre part aux échanges qui seront nombreux. Il y aura des moments très, très forts dans cette journée de la laïcité. Des intellectuels vont nous faire partager leur point de vue, un philosophe que nous connaissons bien à Besançon -il est déjà venu- Gérard GUIEZE, ou encore le célèbre auteur Daniel PICOULY, qui va se rendre à la Médiathèque Aimé Césaire pour travailler avec les enfants des classes de CE2-CM1 et de CLEX sur cette symbolique de l'arbre ; car c'est bien un arbre de la laïcité que nous avons planté en 2015, il y a donc deux ans, un arbre qui s'enracine pour essaimer ensuite et faire -au fond c'est ça notre objectif- que chacune et chacun d'entre nous devienne un ambassadeur de la laïcité.

Les élèves de la classe de CLEX, c'est une classe externalisée qui permet à des enfants handicapés mentaux de grandir dans un contexte social ouvert auprès des autres enfants, et ces élèves, je vous l'ai dit, prendront part aussi à ces échanges, et je crois que c'est important, c'est là aussi notre philosophie qu'on retrouve dans toutes nos actions, personne ne doit être laissé sur le côté.

D'ailleurs, nous avons à ce sujet conforté notre action dans le domaine du handicap en signant le 20 novembre dernier une convention avec le Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique. Il y a toutes les actions sur le handicap qui sont menées, entre autres, par Yannick POUJET, mais là nous avons reçu 600 000 € de fonds destinés à faciliter l'intégration de personnes en situation de handicap dans nos services. Cette convention récompense notre politique volontaire et exemplaire dans le domaine du handicap, et je veux remercier Carine MICHEL pour son engagement. Carine MICHEL n'est pas là mais elle va arriver dans quelques instants, je vous dirai où elle est.

Pourquoi tout cela ? Parce que participer à la vie républicaine, c'est aussi s'interroger, se questionner, et c'est une grande idée, de questionner la République elle-même et voir ce qu'elle propose.

Pour Besançon, c'est la Ville du RMI, c'est la Ville de l'APA, c'est une Ville d'expérimentation qui continue toujours de tenter de nouvelles choses en lien et toujours, avec les citoyens.

Et dimanche, nous serons l'une des seules villes de France à le proposer, les Bisontins seront tous invités à se prononcer sur l'organisation hebdomadaire du temps scolaire pour la rentrée de septembre 2018.

Ça, je vous le montre. Ça va passer dans la presse, effectivement, de demain ou de dimanche. J'insiste pour que, effectivement, vous puissiez vous faire les relais -cela a été très bien fait par l'Adjoint Yves-Michel DAHOUÏ lors d'une conférence au Kursaal qui a connu un bon succès puisqu'il y avait au moins 400 personnes... enfin il y avait du monde. C'est une démarche novatrice qui intéresse beaucoup la presse nationale et cette consultation citoyenne sur laquelle nous avons débattu et que nous avons décidée ici même est une démarche novatrice. Je rappelle que les fondements de cette démarche, ce n'est pas à nous de dire ce qu'il faut faire, s'il faut voter quatre jours ou quatre jours et demi, ce qu'il faut faire c'est laisser les citoyennes et les citoyens s'exprimer, leur donner de l'information et leur donner les moyens de s'exprimer. J'espère donc qu'il y aura une bonne participation dimanche prochain à cette consultation citoyenne.

Le débat avait été organisé, vous vous en souvenez, le lundi 27 novembre. Il a été relayé par plusieurs médias et notamment retransmis en direct sur Internet et accompagné de plusieurs actions de communication. Parce que je le disais, nous ne souhaitons pas dire aux Bisontines et aux Bisontins ce qu'ils doivent voter, mais nous souhaitons leur dire qu'il faut aller voter et leur donner des éléments de réflexion.

J'engage donc chacune et chacun d'entre vous à se rendre dans les bureaux de vote dimanche 10 décembre et donner son avis en votant sur cette question qui relève de l'intérêt de nos enfants et a des incidences sur la vie quotidienne de beaucoup d'entre nous. Donner son avis c'est nécessaire et je remercie les élus qui vont tenir un bureau de vote.

À propos d'élections, nos innovations nous valent d'être récompensés. Vous vous rappelez de la campagne que nous avons menée pour retrouver, effectivement, des personnes pour venir dans les bureaux de vote comme assesseurs. Nous avons reçu le prix de Cap'Com. Carine MICHEL est allée en mon nom recevoir ce trophée ce soir, comme adjointe au personnel. Elle va arriver en cours de séance et j'espère qu'elle aura sous le bras le trophée Cap'Com mais là actuellement elle est dans le train.

Vous le voyez, ce mois de décembre est riche et effervescent. Ne nous arrêtons pas, travaillons chaque jour à améliorer le quotidien des Bisontines et des Bisontins.

Et bientôt ce sera Noël. Je vous souhaite de le vivre pleinement avec vos familles. Il y a un peu de magie, la magie des illuminations dans les rues de Besançon. Je rappelle à ce sujet qu'il y aura dans le JT de Jean-Pierre PERNAUT, le 18 décembre, un sujet de deux minutes sur le marché de Noël de Besançon.

Les illuminations ont été lancées, le marché de Noël, la place Granvelle également. Ce samedi a lieu le top départ des projections qui auront lieu sur les grandes places de la Ville. Ce n'est pas encore la Fête des Lumières de Lyon, c'est peut-être encore un petit peu loin mais c'est un début et ce sera un vrai samedi piétons.

Donc je vous souhaite de profiter de ces fêtes, bien sûr avec vos proches, celles et ceux que vous aimez bien mais aussi, que pendant ces fêtes et je le dis chaque année, que nous ayons une pensée toute particulière pour toutes celles et tous ceux qui sont dans la difficulté, dans l'exclusion et dans la solitude. Il faut aussi pendant ces moments-là penser à eux. Je sais que vous le faites et que, spécialement, notre Centre Communal d'Action Sociale est toujours présent là aussi, peut-être plus encore qu'au cours des autres mois de l'année, au niveau de ces populations qui souffrent.

Voilà ce que je voulais vous dire très rapidement.

M. Ludovic FAGAUT : Sans forcément revenir sur les hommages que vous avez pu rendre, en tout cas, à ceux qui ont pu nous quitter dernièrement, on s'associe bien sûr aux propos que vous avez pu tenir.

Je suis très surpris et on est très surpris que dans vos propos liminaires vous ne fassiez pas un retour sur le 100^{ème} Congrès de l'AMF qui s'est tenu dernièrement. Est-ce que vous en êtes gêné ou en tout cas, par rapport à ce qui s'est passé, est-ce que cela vous gêne ? Moi, j'aimerais quand même m'arrêter en ce début de séance sur cette Conférence Nationale des Territoires, et plus particulièrement sur le Congrès de l'AMF qui s'est tenu donc fin novembre à Paris. Notre collectivité se trouve bien sûr directement concernée. En présentant donc ce 100^{ème} Congrès, François BAROIN, le Président de l'AMF, a pu dire et je cite ses propos : *«Une relation de confiance profondément affectée entre l'État et les collectivités du fait d'une série de mesures annoncées défavorables aux collectivités»*. Donc un effort est effectivement à nouveau demandé et cela n'est pas tenable, d'ailleurs ça a été cité à plusieurs reprises et Besançon, à nouveau, se trouve en tout cas impactée et se trouve dans les 319 collectivités qui sont impactées par les mesures annoncées. Le risque que l'on peut soulever et que l'on risque, en tout cas, de rencontrer, c'est une entrave par ces mesures à l'investissement sur le plan local puisque l'on souhaite quand même le rappeler, ici en séance, que 75 % de l'investissement public local est produit par nos collectivités. Donc il est vrai que les mesures qui sont demandées donc à nouveau par ce gouvernement et le Président de la République risquent en tout cas d'entraver les capacités d'investissement sur nos territoires, et donc *in fine* pour nos entreprises. Même si on sait qu'il y a des entretiens qui ont pu se tenir dernièrement entre le Gouvernement, les collectivités et le Président de la République, il s'avère qu'aujourd'hui il n'y a pas de réponse concrète apportée. Et d'ailleurs, je crois que c'est l'un de vos collègues ou anciens collègues du Parti Socialiste -on ne sait plus- qui est Vice-Président de l'association, M. LAIGNEL qui dit textuellement qu'en ce qui concerne la Conférence des Territoires, ils ne sont pas sûrs, en tout cas, d'y participer, puisque, s'il n'y a pas d'évolutions substantielles, ils ne participeront pas à la prochaine Conférence Nationale des Territoires.

Alors vous qui avez peut-être l'habitude de murmurer à l'oreille du Président de la République, il serait peut-être intéressant que vous puissiez lui susurrer de faire une pause sur les différentes mesures fiscales portées à l'égard de nos collectivités locales, et notamment à nos territoires ruraux.

D'autre part, dans ce propos liminaire, je voudrais m'arrêter également sur une autre source de questionnement avec ce que l'on a pu lire aussi dans la presse et que l'on suit régulièrement, c'est cette décision du Tribunal Administratif, décision du Tribunal Administratif par rapport donc à l'accueil dans les cantines, et notamment par rapport à ce jeune qui va pouvoir être accueilli dans notre cantine. On a vu également que le Code de l'Éducation et le Code de l'Égalité et de la Citoyenneté prévoient qu'il n'y ait pas de discrimination si le service public est mis en place sur le territoire. Question : tout simplement faudra-t-il que les autres familles fassent un dépôt auprès du Tribunal Administratif afin que leurs enfants soient acceptés dans nos cantines, ici, sur le territoire bisontin ?

Enfin, pour poursuivre et pour conclure, quelque chose qui nous tient beaucoup à cœur, et je sais que Marie-Laure DALPHIN et Pascal BONNET aussi y sont attachés, c'est concernant cette histoire de Barathon puisque c'est ce soir que cela doit se développer. Nous souhaitons nous associer aux mesures que vous avez pu prendre, en tout cas, à cette mise au point que vous avez pu faire puisque je crois que ça relève de notre santé publique et les élus du Département qui sont ici présents sont aussi souvent touchés et affectés quand sur nos routes départementales on peut avoir des deuils, des drames qui viennent entacher les familles de notre territoire. Et on sait en tout cas les dégâts que l'alcool peut causer, mais pas que, autant sur les routes, autant sur les incivilités, autant aussi sur cette tranquillité publique qui ne l'est plus. Donc on souhaitait aussi, bien sûr, vous accompagner dans cette démarche, sans rendre, en tout cas, cette Ville attractive par ses festivités, mais je crois qu'effectivement il y a des limites à fixer.

Et je terminerai sur un point : je suis moins optimiste que vous sur le nombre de participants au débat qui s'est tenu dernièrement puisque j'y étais. Je me suis permis de compter.

M. LE MAIRE : Alors ?

M. Ludovic FAGAUT : J'ai calculé 200 personnes en bas et une trentaine de personnes à l'étage, je suis donc un peu plus mesuré. Je ne rentrerai pas sur le pourcentage que j'ai pu faire, à la louche, des personnes présentes mais ayant participé à ce débat, si on était 200 ou 230, je pense que c'était le bout du monde.

M. LE MAIRE : Je n'y étais pas. Ça devait être un soir où je murmurais à l'oreille du Président, certainement. Je n'étais pas là.

Monsieur FAGAUT, je vais vous répondre rapidement. Il y a une chose à laquelle je ne vais pas répondre, c'est sur les cantines parce que je pense qu'Yves-Michel DAHOUI, dans le cadre de ce Conseil Municipal, vous répondra mais vous répondra complètement. La règle, vous le savez, c'est que j'ai un propos liminaire, vous parlez, vous prenez la parole, chaque groupe prend la parole, mais ensuite on ne répond pas, faute de quoi on entre dans un débat qui n'est pas prévu. Yves-Michel l'a bien noté, il vous répondra et vous dira d'ailleurs combien l'information qui est passée dans le journal d'aujourd'hui est fautive, en tout cas c'est mal formulé et c'est Yves-Michel qui le dira.

Je vois que vous avez du mal à sortir quand même du contexte politique. Vous parlez de M. LAIGNEL ; le Congrès, moi, je ne suis pas du tout gêné par le Congrès de l'Association des Maires de France. J'ai d'ailleurs vu le Président qui est arrivé d'une façon correcte mais sans plus, était reparti sous les applaudissements parce qu'il a expliqué les choses. Et je pense qu'effectivement il faut expliquer les choses. 319 collectivités seront impactées. Vous êtes très fort pour savoir que l'on va être impacté, parce que pour l'instant, on ne le sait pas. On sera impacté si, effectivement, on n'est pas en dessous de 1,2 %, mais si vous vous le savez aujourd'hui, vous êtes très fort. Et moi j'ai plutôt le sentiment que nous serons en dessous, mais

je n'en ai pas la certitude aujourd'hui. Mais avant de porter un jugement de valeur, avant de crier partout que l'on va être impacté, soyez quand même un petit peu plus prudent que ça.

Donc sur l'AMF je pourrais vous répondre point par point sur toutes les mesures du Président de la République mais je ne vais pas le faire parce qu'ici c'est le Maire de Besançon, le Maire qui doit mener une majorité municipale, mener une équipe municipale et je ne vais pas transformer ce Conseil Municipal en une tribune politique, ce que je vous reproche trop souvent de faire. Donc vous avez un avis, c'est le vôtre, vous le partagez.

Je souligne, et je vous en remercie, qu'effectivement vous parlez du Barathon. Besançon est une ville universitaire, c'est une ville qui doit vivre. Tous vous avez eu cet âge-là - d'ailleurs cet âge qui va de 18 à même plus de 77 ans- mais il faut quand même et je vous l'accorde, qu'il y ait un certain nombre de limites établies. Ces soirées-là doivent être des soirées conviviales, des soirées de rencontres. Ce ne doit pas être effectivement des moments où on fait du *binge drinking*, c'est-à-dire que l'on boit, on boit, on boit jusqu'à ne plus tenir debout. Il y a déjà eu des décès accidentels dans cette Ville et je le déplore. Je veux d'ailleurs souligner à cette occasion qu'une action -Danièle POISSENOT pourra en parler beaucoup mieux que moi- de l'ensemble des services et des associations avec la Police Nationale essaie d'endiguer cela et d'expliquer que l'on peut effectivement faire des soirées qui sont des soirées sympathiques sans forcément rentrer complètement ivre. Voilà ce que je voulais dire.

Pour le reste, je ne veux pas rentrer dans un débat qui soit un débat politique.

M. Philippe MOUGIN : Notre groupe voulait se joindre à vous pour l'hommage que vous avez rendu à Jean d'ORMESSON et à Johnny HALLYDAY, entre autres, que nous partageons.

Justement, en parlant de Jean d'ORMESSON, j'ai un hommage particulier à sa personne puisqu'il était un fervent défenseur de la langue française...

M. LE MAIRE : C'est vrai.

M. Philippe MOUGIN : ...et justement à ce propos je voudrais rebondir en émettant encore le souhait, au risque de me répéter, de bien vouloir dire aux services d'utiliser la langue française comme l'article 2 de la Constitution le demande et l'exige dans les textes officiels. Alors je n'irai pas dans le détail, mais encore ces dernières semaines il a été utilisé des mots anglais dans les documents officiels. Alors évidemment, parfois on n'arrive pas à avoir la traduction en français, mais il serait quand même important d'éviter de les donner ou au moins, n'étant pas anglophobe, d'avoir l'équivalence en français ou la traduction. C'est un souhait que j'exprime encore aujourd'hui.

Auparavant vous m'aviez déjà répondu favorablement, donc j'espère encore, pour une énième fois, que je serai écouté et que notre si belle langue de Molière sera employée dans nos textes officiels, dont les textes de la commune. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Il me semble que c'est fait, mais vous savez, si je vous parle de parangonnage, ça vous dit quoi ?

M. Philippe MOUGIN : Pardon ?

M. LE MAIRE : Quand je vous parle de parangonnage, ça vous dit quoi ?

M. Philippe MOUGIN : Parangonnage, vous me posez une colle.

M. LE MAIRE : Voilà, mais si je vous parle de *benchmarking*, vous savez ce que c'est que le *benchmarking* ?

M. Philippe MOUGIN : Le... ?

M. LE MAIRE : Le benchmarking.

M. Philippe MOUGIN : Non, pas du tout. Je ne parle pas anglais.

M. LE MAIRE : Vous ne savez pas non plus. Le problème, c'est que le parangonnage et le *benchmarking*, c'est la même chose. Mais si je parle de parangonnage, vous dites : «*C'est quoi le parangonnage ?*» Et vous n'êtes pas le seul. Moi-même, je vais vous dire, je fais le malin, mais il y a un an je ne savais pas non plus ce que c'était. Le parangonnage, c'est comme le *benchmarking*, c'est-à-dire surveiller ce que font les autres.

Alors je partage votre analyse, mais quelquefois il y a des mots sur lesquels on est compliqué. Donc vous aurez donc appris au moins deux choses ce soir, que le parangonnage et le *benchmarking*, c'est la même chose, et qu'en fait cela permet de comparer, on compare ce que font les autres. Cela dit, effectivement, sur le fond, moi je ne peux être que d'accord avec vous. Alors je n'ai quand même pas le sentiment, pour lire tous les rapports, qu'on utilise beaucoup de mots... Oui, c'est vrai que l'on dit encore trop «on/off», on pourrait dire «marche/arrêt», d'accord.

M. Philippe MOUGIN : Il a été utilisé, par exemple, le *speed meeting*. Alors évidemment...

M. LE MAIRE : Le quoi, speed meeting ?

M. Philippe MOUGIN : Mais il y a quand même une équivalence en français.

M. LE MAIRE : Vous savez, c'est comme si je vous disais que *Patriote* c'est le nom d'un missile américain. Vous voyez, il faut traduire. Écoutez, je redemande aux services effectivement d'être attentifs au maximum, mais je ne peux pas ne pas être d'accord avec vous mais je n'ai pas le sentiment que c'est un gros sujet quand même. Non mais d'accord, je ne veux pas aller contre vous là-dessus.

M. Laurent CROIZIER : Le groupe MODEM s'associe aux hommages que vous avez prononcés et je vous remercie d'avoir eu une pensée à l'occasion de ce dernier Conseil Municipal de l'année pour celles et ceux pour qui les fêtes de Noël et l'hiver sont des épreuves particulièrement difficiles, à la fois les personnes seules qui possèdent un logement mais éprouvent beaucoup de difficultés à payer à la fois la nourriture, le loyer, les factures de chauffage, et ces personnes qui, par ces températures, sont sans toit pour dormir, sans abri pour se réchauffer.

Permettez-moi de vous dire, Monsieur le Maire, que j'ai été particulièrement ému et choqué qu'une enseignante de l'école Champagne ait dû recueillir à son domicile une famille de l'école pour éviter que trois enfants ne dorment dehors par ce froid. J'ai été aussi choqué ensuite que le collectif SolMiRé, qui vient en aide aux réfugiés laissés à la rue, se voie aujourd'hui expulsé avec demande de condamnation solidaire alors qu'il ne semble demander qu'à régulariser ces situations. Et dans ces deux exemples je pense que vous conviendrez que la situation n'est humainement pas acceptable. Alors j'aimerais comprendre un petit peu comment nous en

sommes arrivés là, si dysfonctionnements il y a eus, et ce qui relève de la compétence de l'État et de celle de la Ville.

M. LE MAIRE : Je vais vous répondre comme pour M. DAHOUI, la Première Adjointe répondra à ce dispositif qui existe. Les dispositifs existent, encore faut-il que l'on veuille les utiliser. Quant à la SAIEMB, je demanderai à la Présidente de la SAIEMB de répondre et de vous expliquer aussi effectivement les problèmes que pose l'occupation sans titre de locaux en matière de sécurité, en matière d'abus de bien social, et les problèmes de réglementation que cela pose, mais je ne veux pas rentrer dans le débat maintenant, faute de quoi, les propos liminaires sont l'occasion d'un débat désormais tous azimuts que je ne contrôlerais pas. Et je tiens à contrôler - pas contrôler pour vous mettre la main dessus- mais que chacun puisse s'exprimer et que l'on reste dans le cadre de l'ordre du jour. Danielle DARD fera le point sur ce qui existe. Elle pourra enfoncer un certain nombre d'idées reçues. Il y a des solutions qui existent pour tout, ou quasiment pour tout, encore faut-il que l'on veuille les utiliser.

Danièle POISSENOT parlera de la SAIEMB puisqu'elle en assure la présidence.

M. Philippe GONON : Je voudrais poursuivre les propos de Ludovic FAGAUT quand il parle de l'impérative nécessité de stabilité institutionnelle en France. Je crois que tous les élus qui vivent depuis 2015 les bouleversements que nous avons vécus, ne peuvent être que d'accord avec ce propos. Il faut effectivement faire une pause dans les réformes. Il faut stabiliser nos institutions et il faut que nous puissions fonctionner car beaucoup de projets ont été bloqués ou décalés à cause de ces institutions. Quand je dis « beaucoup d'élus », je n'ai pas dit « tous les élus » parce que j'ai l'impression que certains n'ont pas compris cette nécessité ou ne veulent pas entendre cette nécessité de stabilisation. Je fais ici référence à un article du 6 décembre, donc hier, qui est paru dans *Le Bien Public*. Je pense que vous l'avez vu, c'est M. REBSAMEN qui parle de son projet de métropole.

Alors j'avoue que quand je l'ai lu, j'ai sursauté parce que j'ai l'impression que M. REBSAMEN n'a qu'une seule idée en tête, c'est de faire le détricotage de ce qui a été mis en place depuis quelques années, de cette répartition entre Besançon et Dijon, de cette répartition des pouvoirs administratifs et politiques, et qu'il veut aujourd'hui contourner cette organisation alors même qu'elle est à son profit -je ne dis pas exclusif, mais majoritairement- en disant des choses que je trouve étonnantes et je voudrais les partager avec vous en deux secondes, si vous le permettez. Quand il dit : « *Je veux faire de Dijon Métropole une tête de pont pour la Région Bourgogne-Franche-Comté* », je m'interroge sur le sens de ce mot « tête de pont ». Il est plus explicite dans son projet puisqu'il dit : « *Je veux faire de cette métropole... je veux un grand projet, je veux un grand projet industriel en créant l'axe métropolitain Dijon/Mâcon et ensuite Belfort/Mâcon en passant par Montbéliard, Le Creusot-Gueugnon, etc.* » sans jamais citer Besançon, ce qui est quand même étonnant.

M. LE MAIRE : Cela m'avait échappé, ça !

M. Philippe GONON : Ça vous avait échappé. Pas moi !

M. LE MAIRE : Non mais vous avez compris que je plaisantais quand même ? Non, mais bien sûr que cela ne m'a pas échappé.

M. Philippe GONON : Chose encore plus inquiétante pour nous, il parle de son projet de métropole universitaire en parlant de la fusion, et là, je vais laisser Catherine en parler plus longuement parce qu'elle est plus compétente que moi pour en parler...

M. LE MAIRE : Non, je donne la parole à une personne par groupe.

M. Philippe GONON : Elle vous en parlera après.

M. LE MAIRE : Mais je vais quand même vous répondre.

M. Philippe GONON : Il parle de son projet de métropole touristique et de ses trois millions de visiteurs en ignorant tout notre massif du Jura, etc. etc. Mais là j'avoue que là il y a un mot quand même, je vous le cite parce que...

M. LE MAIRE : Allez-y. Faites-vous plaisir !

M. Philippe GONON : ...il se dit passionné par ce projet de métropole, ce que je comprends bien...

M. LE MAIRE : Et qu'il veut continuer.

M. Philippe GONON : ...oui, bien sûr, il veut continuer, mais surtout, la phrase suivante est encore plus intéressante. Il dit : *«c'est un projet passionnant, on s'ouvre un peu l'esprit en réalisant ce projet»*. Alors, je me suis dit, ce M. REBSAMEN, Maire de Dijon, il s'ouvre l'esprit quand il regarde, sauf quand il regarde dans notre direction parce que là, il ferme les yeux, il ferme les oreilles et j'ai l'impression qu'il devient autiste complètement. Moi, je ne comprends pas qu'un homme aussi responsable que lui, un bâtisseur, un constructeur d'un grand projet, puisse avoir une conception aussi archaïque et aussi outrecuidante de cette relation gagnant, je suis Dijon, perdant, ça sera Besançon. Je pense que vous le connaissez bien, Monsieur le Maire, vous avez été un de ses amis, je pense, vous pouvez lui dire.

M. LE MAIRE : Oui.

M. Philippe GONON : Vous pouvez lui dire, je pense qu'il construira quelque chose en jouant gagnant-gagnant et pas en jouant gagnant-perdant.

M. LE MAIRE : Je vais vous répondre sur un certain nombre de choses, tout d'abord la stabilisation de la situation. Je suis d'accord avec vous, il faut stabiliser la situation. Je l'ai encore dit pas plus tard qu'hier soir à Saône, lorsque l'on parlait de tout cela lors d'une réunion très importante et très intéressante sur le Plateau, et je crois même -excusez-moi de le dire-, ça fait partie des propositions du Président de la République de dire que pendant les années à venir, on ne changerait plus, on ne bougerait plus le paysage, la géographie politique et institutionnelle parce qu'effectivement on ne peut pas être toujours en train de changer les choses, d'adapter, de transférer. Il faut de la stabilité, je suis d'accord avec vous, je l'ai dit pas plus tard qu'hier soir à Saône. Donc, vous voyez, je ne copie pas votre réponse mais je ne vous accuse pas d'avoir copié la mienne d'hier soir, mais voilà.

Concernant Dijon, Dijon est une métropole, pourquoi ? Parce que c'est une métropole, parce qu'ils ont plus de 250 000 habitants et qu'il faut en avoir plus de 250 000. Nous, nous n'en avons que 192 000 et quelques, presque 195 000. C'est pour cela que j'ai réussi à faire passer -c'était du temps de la MGVF, vous le savez- un amendement par Nathalie APPÉRÉ et Olivier DUSSOPT, deux députés socialistes à l'époque, Nathalie APPÉRÉ y est toujours d'ailleurs... J'ai fait passer un amendement qui permet aux villes qui étaient capitales régionales, comme Besançon, qui ne sont pas donc au-dessus du seuil, de pouvoir devenir des communautés urbaines, et c'est là je pourrais dire presque dire le combat que je mène au niveau de l'Agglomération pour que nous soyons une communauté urbaine, et je compte sur vous, je vous l'ai déjà dit, pour faire en sorte qu'il faille convaincre vos amis. M. GROSPERRIN n'est pas là mais je remercie M. GROSPERRIN de ce qu'il a dit, qu'il serait à nos côtés pour faire en sorte que nous

allions dans la communauté urbaine. Il l'a dit, donc je pense qu'il fera ce qu'il a dit. Maintenant, le fait d'être une métropole ce n'est pas tout.

J'ai lu attentivement l'article. C'est une page de com. Début janvier je vais faire, je vous le dis, un entretien du même type où j'expliquerai effectivement quelle est ma position et quelles sont mes propositions.

Vous savez, quand je vois que l'on veut mettre des Écoles d'Ingénieurs, nous, à Besançon nous avons une grande École d'Ingénieurs qui s'appelle l'ENSMM ; nous avons une grande École d'Ingénieurs qui s'appelle l'ISIFC ; nous avons aussi des projets. Je peux vous dire que quand on dit que l'on veut mettre en place de l'odontologie à Dijon, l'information qui serait exacte serait de dire que Besançon et Dijon ont chacune un projet et que ces projets, au lieu de se concurrencer, doivent être des projets complémentaires. Je pourrais vous dire que la tête de pont écologique, la capitale française de la biodiversité, ce n'est pas Dijon, c'est Besançon. La ComUE, le siège de l'Université -non, mais Monsieur, faites-moi un peu confiance- le siège de l'Université, le Recteur d'Académie c'est fixé, je ne dis pas qu'on n'a pas voulu le changer mais c'est fixé, le Recteur d'Académie est à Besançon et c'est le Recteur de l'Académie Bourgogne/Franche-Comté. Il est à Besançon et c'est le Recteur, M. CHANET, qui est le Recteur de cette Académie. La ComUE, elle, est à Besançon. Le siège du CROUS est à Besançon. Et je pense qu'effectivement il est capital que Besançon reste une capitale universitaire. Que M. REBSAMEN veuille fusionner les deux universités, c'est un projet qu'il a avec M. BONNIN, mais nous nous y opposons.

J'ai eu l'occasion dernièrement d'ailleurs de rencontrer la Ministre de l'Enseignement Supérieur qui m'a dit combien le fonctionnement de l'Université était bon, que la répartition qui était là. On reçoit jeudi prochain je crois, le Président du CNOUS.

Vous savez, quand j'ai dit dernièrement à *l'Est Républicain*, qui l'a fidèlement retransmis, que c'était presque un combat permanent, c'est vrai. Il faut être très attentif. Je passe beaucoup de temps à ça. Et c'est pour ça que parfois on me dit : « *On ne t'a pas vu à telle occasion, tu n'étais pas là* », c'est parce que quelquefois je dois aller ailleurs pour faire entendre la voix de Besançon. Je ne suis pas pour un tout sur Besançon et haro sur Dijon. Je l'ai toujours dit, je suis sur un équilibre. Et pour moi, une métropole ne doit pas être une ville qui assèche le territoire ou qui aspire le territoire. Je ne sais pas si c'est ce qu'il veut faire. Moi, je vous dis quelle est ma conception et celle que je défends et celle que défend la Présidente de Région. Parce qu'il faut dire que la Présidente de Région, dans son rôle de Présidente, elle est juste. Elle n'a pas à favoriser plus la Bourgogne que la Franche-Comté. Elle est juste et elle a pris des décisions courageuses. Lorsque le siège politique de la Région Bourgogne/Franche-Comté a été installé à Besançon, c'était une décision courageuse de la Présidente de Région. Et ne confondez pas les Dijonnais avec les Bourguignons. Ce n'est pas exactement la même chose.

D'autre part j'ai bien noté que l'arc de Chalon-sur-Saône à Belfort oubliait Besançon, sauf que je vais vous répondre deux choses : quand vous regardez une carte, ça paraît difficile de voir que l'on ne passe pas par Besançon, premièrement. Que, deuxièmement, quand vous regardez les cartes de l'INSEE, vous regarderez et vous verrez qu'autour de Dijon il y a de l'activité, mais qu'après il y en a beaucoup moins et qu'il y en a un peu autour du Creusot, Chalon-sur-Saône, Montceau-les-Mines, et qu'il y en a beaucoup sur l'axe Rhin-Rhône -je rappelle que j'avais initié le réseau métropolitain Rhin-Rhône d'ailleurs avec François REBSAMEN et Jean-Marie BOCKEL- et que l'activité est entre Besançon et Montbéliard et Belfort et il y en a. Et vous verrez que je prendrai très prochainement des initiatives avec d'autres secteurs de notre territoire nonobstant tout problème d'appartenance politique parce que là, vous savez, l'avenir de la Franche-Comté ce n'est pas un avenir dans lequel la Gauche doit se bagarrer contre la Droite. C'est un avenir pour lequel on doit mettre nos forces en commun. Notre territoire a beaucoup d'atouts, j'y veille et j'y veillerai.

Donc, moi je veux que Besançon reste un territoire d'équilibre métropolitain, et l'on ne peut pas imaginer une région forte s'il n'y a pas... -mais il n'y a pas que Besançon d'ailleurs- il y a Besançon, Belfort-Montbéliard et j'insiste en disant très fortement en disant quel est le rôle déterminant de Belfort-Montbéliard dans cet équilibre, il y a Le Creusot, Chalon-sur-Saône, Montceau-les-Mines, et a les autres : Nevers, il y a tout ça. Vouloir tout concentrer dans un point serait une grave erreur et ce serait fondamentalement et irrémédiablement aller vers l'échec.

M. REBSAMEN, pour qui j'ai beaucoup de respect, et encore à titre personnel beaucoup d'amitié dit ce qu'il veut. Moi, je sais ce que je veux, et je pense -et d'ailleurs vous avez été plusieurs à me le dire- vous savez que mon engagement est total par rapport à cela, mais moi je ne fais pas la politique des copains et des coquins. Ce n'est pas parce que je connais un certain nombre de personnes aux affaires actuellement -pour ne pas dire toutes d'ailleurs- que je vais faire du copinage parce que j'ai trop attaqué et dit que je réfutais le copinage pour faire la même chose.

Je suis attentif aux intérêts du Grand Besançon, de la Franche-Comté en général, et je suis attentif à ce qu'il y ait un équilibre. Pour l'instant quand même je crois que cet équilibre est globalement pas mal préservé.

Mme Mina SEBBAH : J'ai été interpellée par des parents d'élèves de l'Ecole Champagne.

M. LE MAIRE : Vous parlez au nom de quel groupe ? C'est une personne par groupe. Je vous passerai la parole tout à l'heure. C'était sur quel sujet ?

Mme Mina SEBBAH : Au sujet de l'apprentissage.

M. LE MAIRE : Vous en parlerez quand Yves-Michel DAHOUI va intervenir.

M. Thibaut BIZE : Je ne vais pas revenir sur le débat des régions, j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer là-dessus. Je pense que l'on pourrait remplacer M. REBSAMEN par un autre, le problème serait le même. C'est la fusion en elle-même qui est responsable. Le problème est lié à une réforme qui induit cette concurrence des territoires et quelque part ce serait quelqu'un d'autre le problème serait à peu près le même. Mais je ne vais pas m'étaler là-dessus.

M. LE MAIRE : Non, parce que ce n'est pas le sujet.

M. Thibaut BIZE : Il y avait deux sujets d'actualité sur lesquels je voulais quand même rebondir, un évoqué par M. CROIZIER, et je partage son inquiétude par rapport à la situation du collectif SolMiRé. J'ai eu l'occasion de m'entretenir au téléphone avec la Présidente de la SAIEMB. On est disposé à mettre toute notre énergie et tout ce qu'il faut pour trouver une solution pour que ce collectif puisse continuer à faire le travail qu'il fait en lieu et place de pouvoirs publics qui ne sont pas en mesure de le faire pour l'instant.

Le deuxième sujet, encore plus brûlant je dirais, mais qui n'est pas local, qui va forcément et je ne l'espère pas, mais qui risque d'avoir des impacts aussi sur l'activité de notre ville à l'international, c'est la décision du Président des États-Unis de reconnaître Jérusalem comme capitale de l'État israélien, en violation de toutes les résolutions de l'ONU. Vous savez que l'on est en coopération étroite avec une ville palestinienne et que cela ne va pas contribuer à apaiser les relations et à travailler à la construction de la paix. Voilà, je pensais que c'était quand même important, j'espère que cela n'aura pas trop de répercussions, mais malheureusement je le crains.

M. LE MAIRE : Concernant SolMiRé, la Première Adjointe vous répondra pour vous dire que d'abord le service est assuré, encore faut-il l'utiliser. Et elle vous dira aussi quels sont nos rapports avec SolMiRé mais je ne rentre pas dans le débat.

Anne VIGNOT pour le groupe Vert. On essaie de rester dans le sujet de mes propos liminaires quand même. On ne fait pas un débat tous azimuts.

Mme Anne VIGNOT : C'est à moi que tu dis ça ?

M. LE MAIRE : Non. Globalement.

Mme Anne VIGNOT : D'accord.

M. LE MAIRE : Globalement, mais donc à toi aussi.

Mme Anne VIGNOT : Oui. Je voulais juste revenir sur les propos qui ont été tenus là parce que du coup, avoir un propos liminaire dans ce Conseil Municipal, en général c'est assez compliqué parce que ça va effectivement un peu tous azimuts, et donc on part du national à l'international jusqu'au très local.

Donc je voudrais juste revenir quand même sur l'idée qui ressort des propos qui sont tenus ici, c'est souvent un complexe. Il y a quand même un grand complexe qui est tenu, c'est celui de se dire toujours : «*Regardez du côté de Dijon*» pour savoir si finalement on serait bien, mal, etc. Ce n'est pas notre référent non plus Dijon ! Donc j'aimerais bien qu'un jour on soit en capacité de parler de la force de notre territoire et de savoir comment on aborde nos politiques et comment on les porte.

M. LE MAIRE : Quand je parle des atouts de notre territoire, c'est bien de cela que je parle.

Mme Anne VIGNOT : Bien sûr. Je répondais, du coup, à l'Opposition qui a quand même une forte tendance à systématiquement remettre en cause la capacité de la Ville de Besançon à être un pôle structurant pour notre territoire. Il l'a toujours été et il le sera encore. Donc c'était juste pour revenir là-dessus.

Quant aux propos liminaires, il est évident qu'effectivement, ce qui est intéressant ce soir, c'est que l'on a un Conseil Municipal qui est particulièrement marqué par des dossiers sociaux. On va reparler du rythme scolaire, on va reparler de l'accueil des enfants, on va peut-être parler de l'hébergement des migrants, on va parler aussi de logement. On voit que l'histoire de la Ville de Besançon nous imprègne, elle nous construit une culture qui fait qu'aujourd'hui on est en capacité d'être dans l'échange et dans le travail à monter des dossiers forts sur ces questions sociales, parce que, très honnêtement, si on regarde le monde dans lequel on est, le monde social, pour l'instant, semble être un monde abandonné, oublié, délaissé. Donc, je le dis aujourd'hui : regardons les dossiers les uns derrière les autres, comment la Ville de Besançon s'inscrit dans une politique sociale qui vient de son histoire, et qui j'espère va continuer dans le futur.

On interviendra sur l'ensemble de ces dossiers et je tenais à dire que l'on affirme haut et fort que la politique que nous menons sur la Ville de Besançon n'est pas seulement de structurer un territoire dans son tissu industriel, dans son activité économique, agricole, etc., mais aussi c'est une vraie puissance, c'est celle de porter la politique sociale et on va comment, du coup, les élus se mobilisent autour de ça.

Et sur la question des migrants on aura un débat ce soir qui va nous permettre de nous éclairer.

M. LE MAIRE : On aura surtout un débat sur les sujets qui sont à l'ordre du jour. Je serai quand même très attentif, je suis d'accord avec ce que tu as dit. Vous l'avez compris : je n'ai aucun complexe. Alors s'il y en a un qui n'a pas de complexe vis-à-vis de Dijon, et il faut effectivement arrêter de toujours parler de Dijon, il n'y a pas de complexe à avoir ici, personne n'en a parmi nous. Et vous avez retenu, nous sommes un pôle d'équilibre métropolitain et c'est très, très important.

Ensuite je rappelle quand même qu'un Conseil Municipal doit traiter les questions à l'ordre du jour. Il y a des cavaliers mais on ne part pas sur des débats qui ne sont pas inscrits à l'ordre du jour. Mais vu l'ordre du jour beaucoup de débats effectivement peuvent voir le jour.

J'accueille avec plaisir Carine MICHEL. Je termine et tu nous montreras ce que tu as ramené du Havre. Elle arrive à l'instant.

M. Abdel GHEZALI : Au niveau du groupe socialiste républicain Société Civile, revenir à un point qui est à l'ordre du jour puisqu'on en a parlé mais on reparlera des rythmes scolaires, une consultation, redire le travail qui est fait au niveau de la Ville de Besançon avec l'Adjoint Yves-Michel DAHOUI sur la consultation qui aura lieu ce dimanche, de pouvoir donner la parole aux Bisontines et aux Bisontins d'une manière très large concernant les rythmes scolaires et je pense que c'est important. Je reviens quand même, puisque j'ai lu que les élus du groupe socialiste avaient pris position pour les quatre jours et demi, il n'en est rien. On a pris position pour cette consultation citoyenne et de laisser aux Bisontines et aux Bisontins ce choix-là. Donc je pense que c'est important de le dire.

Je voudrais dire que d'une manière plus globale, puisqu'a été abordé le sujet sur la restauration scolaire, évidemment, c'est un sujet, comme sur le commerce, qui est propre à toutes les villes, avec toutes ses difficultés, qui est propre à toute collectivité, à toute ville concernant la restauration scolaire. On est tous là pour dire qu'il faudrait accueillir tout le monde. Après ce sont des choix politiques et j'ai entendu parler de sujets de politique nationale. Je me souviens quand même, concernant les différents candidats, qu'il fallait baisser la garde sur la mission de service public et en même temps, quand on se retrouve dans les collectivités, dans le rôle d'élu que nous avons, à vouloir toujours faire plus. En tout cas un choix fort est fait par la Ville concernant d'une manière globale l'éducation, qui est une de nos priorités. Et je me réjouis donc que l'on puisse continuer à aller encore plus loin sur ce sujet parce qu'on n'a pas à rougir de la politique qu'on mène d'une manière globale.

Concernant le sujet qui a été abordé par une grande partie des Présidents de groupe concernant l'association SolMiRé, je pense que nous avons tous aussi -je ne sais plus qui disait : «on a du cœur, on a envie de faire beaucoup de choses pour les gens», simplement il y a deux choses : il y a le cadre réglementaire, il y a la loi que l'on doit respecter et de pouvoir travailler ensemble, avec l'État, avec le CCAS, et surtout de faire en sorte de trouver des solutions. Et je pense que, comme l'a rappelé Anne, ici à Besançon, concernant le travail en direction des publics d'une manière globale, et encore plus des publics en fragilité, il est important que l'on puisse continuer à faire cela. Je pense qu'un gros travail est fait là-dessus et en même temps les règles de la République sont à respecter.

M. LE MAIRE : Je répète la règle quand même. On n'est pas obligé d'intervenir, c'est un peu une jurisprudence qui s'est faite. Auparavant il y avait les propos liminaires du Maire, traditionnellement il y avait -pas toujours mais quelquefois- une réponse de l'Opposition, et après on s'arrêtait là. Maintenant je veux bien que tout le monde intervienne, chaque groupe intervient. Ce n'était pas l'habitude auparavant, mais si vous voulez le faire vous le faites. Mais la règle est très claire : c'est une personne par groupe, désignée par le groupe lors des réunions de groupe majoritaire ou autres. Faute de quoi, si je ne mets pas en place cette règle absolue, ce soir, voire même avant d'avoir démarré l'ordre du jour, on aura parlé de tout. Donc on va rester à l'ordre du jour et comme je pressens que dans les semaines à venir cela va être très compliqué parce que tout le monde va vouloir toujours parler de tout, pour des raisons que je comprends bien d'identification, de lisibilité et de visibilité, je vous demanderai quand même de rester dans le sujet. S'il y a un cavalier -un cavalier, c'est un petit pas que l'on fait comme ça- mais si c'est franchir un gouffre pour parler d'un sujet, je vous dis très clairement, que ce soit Majorité ou Opposition, je ne l'accepterai pas. On reste dans l'ordre du jour mais il y a effectivement un certain nombre d'occasions pour s'exprimer lorsque des sujets passent.

Je voulais simplement rappeler la règle. Donc nous passons à l'ordre du jour».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2017

Question n° 1

Désignation d'un(e) secrétaire de séance - Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 6 novembre 2017

«**M. LE MAIRE** : La secrétaire de séance sera Rosa REBRAB.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 6 novembre.

Nous avons le quorum.

J'invite aussi les élus potentiellement concernés par les questions de conflit d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports. Cela est noté sur le rapport d'ailleurs, mais si vous n'êtes pas noté, n'hésitez pas à nous le dire.

Etes-vous d'accord par rapport à ça ? Il n'y a pas de remarques».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2017

Question n° 2

Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

«**M. LE MAIRE** : J'imagine que cela ne pose pas de problème. Des oppositions ? Des abstentions ? Il n'y en a pas.

Mme Carine MICHEL : Est-ce que l'on peut attendre Stéphane RAPHAËL quelques instants ?

M. LE MAIRE : Stéphane RAPHAËL n'est pas là ?

Mme Carine MICHEL : Si, il était avec moi.

M. LE MAIRE : Ah, le jeune homme en costard-cravate c'est notre Directeur de la Com (*Applaudissements*).

Mme Carine MICHEL : Monsieur le Maire, c'est le grand prix Cap'Com catégorie meilleure communication citoyenne. Hier on a eu un accueil très chaleureux et j'ai découvert en direct un film surprise, décapant, décomplexant.

M. LE MAIRE : Tu m'expliqueras ce que c'est parce que moi je ne sais pas ce que c'est.

Mme Carine MICHEL : Oui, tu verras.

M. LE MAIRE : Je m'attends à tout, même au pire, bravo ! (*Applaudissements*). Stéphane, je te le laisse pour ton bureau parce que vu les prix que j'ai déjà reçus depuis 17 ans, mon bureau ne serait plus assez grand maintenant.

Merci Carine et merci aussi d'être allée en mon nom chercher ce prix».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2017

Question n° 3

Transfert des zones d'activités économiques (ZAE) - Proposition d'application du bonus

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des remarques ? Des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2017

Question n° 4

Évaluation prévisionnelle des transferts de charges 2017

«**M. LE MAIRE** : Ce sont des choses dont on parle aussi effectivement d'ailleurs à l'Agglomération je crois. Y a-t-il des remarques ? Des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2017

Question n° 5

Exercice 2017 - Décision modificative n° 3

«**M. LE MAIRE** : C'est une DM assez simple. Avez-vous des questions à poser à Michel LOYAT ?

M. Pascal BONNET : On est dans un point budgétaire qui n'est pas majeur, mais dans la logique de notre vote nous nous abstiendrons sur ce point-là. Mais je voudrais, en lien avec ce qui s'est dit avant, sans prolonger le débat liminaire, dire quand même, puisqu'il est question de budget, que je suis très surpris, Monsieur le Maire, de vous voir si peu inquiet de l'évolution de la fiscalité pour la commune et la disparition de la Taxe d'habitation alors qu'on vous a vu très inquiet au moment où il était question de réformer la Taxe Professionnelle qui a été remplacée par une autre ressource. Là, ce sera remplacé par une dotation, avec ce que l'on sait de l'avenir des dotations. Alors, vous me direz, il est question d'une remise à plat de la fiscalité et d'un retour à l'autonomie fiscale, mais avant de nous parler de retour à l'autonomie fiscale, on enlève quasiment ce qu'il restait d'autonomie fiscale. Cela m'inquiète beaucoup et je suis étonné de votre mansuétude à l'égard de ces décisions.

Par ailleurs donc nous nous abstiendrons sur ce point.

M. LE MAIRE : Eh bien, je vais vous répondre que je suis navré mais vous ne connaissez pas bien le sujet parce que lorsqu'effectivement il a été question de supprimer la Taxe Professionnelle, j'avais dit, et d'autres ici l'avaient dit, je me souviens, il y avait Christophe LIME, des Verts..., enfin tous nous avons dit que nous allions perdre. Effectivement nous avons perdu, et vous savez, le FNGIR, actuellement, puisque l'on a dit : «*En fait, il n'y en a pas qui peuvent trop perdre et d'autres trop gagner*». Et comme nous avons été très vertueux, que nous avons un taux de Taxe Professionnelle très bas par rapport aux autres communes, on avait remonté notre dotation d'équilibre. Sauf que ceux qui avaient été moins vertueux que nous -je pense à Neuilly, Dunkerque et autres- toutes ces grandes villes ont vu leur dotation baisser beaucoup. Et nous avons dit : attention, ce n'est pas possible. Nous, on avait joué le jeu auparavant mais on est sanctionné parce que chaque année, et *ad vitam aeternam*, l'Agglomération verse au titre de FNGIR, c'est-à-dire à des communes à la limite plus riches que nous, c'est-à-dire que ce sont nos industriels, ici, ceux qui paient les taxes au niveau de l'industrie et du commerce qui paient pour Dunkerque, Neuilly et les autres et c'est très injuste. Je me rappelle très bien être intervenu là-dessus -c'était Mme la Députée-, Christophe LIME était intervenu aussi sur ce sujet, les Verts, les Socialistes, tout le monde était intervenu là-dessus et on l'avait dénoncé. Et en fait c'est inscrit dans les faits.

Aujourd'hui, ce n'est pas ça. D'abord vous confondez une chose, c'est que la taxe d'habitation ça va être un dégrèvement. Ce n'est pas un remboursement. C'est un dégrèvement. Donc qu'est-ce que ça veut dire ? Ça veut dire que l'on verse ce que vous ne percevez plus, premièrement. Donc c'est quelque chose de tout à fait nouveau qui n'était pas, effectivement, acté au début. Au début c'était un remboursement. Là, c'est un dégrèvement et c'est entre autres parce que les associations d'élus -certainement l'Association des Maires de France- mais en tout cas, je le sais France Urbaine et l'AdCF sont intervenues auprès de Bercy et l'on a obtenu cela un peu même à la surprise, on n'était pas sûr de l'obtenir mais nous l'avons obtenu.

Quant à l'autonomie fiscale ça ne veut pas dire que, effectivement, on ne pourra plus augmenter, sauf que si vous augmentez, ça veut dire que ça ne sera pas pris en compte par le dégrèvement. Ne perdons pas de vue quand même que, par tranche, à terme dans trois ans, 80 % ne paieront plus effectivement la Taxe d'habitation. Si demain, effectivement, on veut augmenter, nous, on pourra le faire, mais nous ne serons pas dégrévés de cette somme-là. Donc nous avons encore cette autonomie fiscale -vous avez beau dire non- elle va quand même exister.

Ne perdez pas de vue aussi que la raison de tout cela c'est de redonner du pouvoir d'achat parce que celles et ceux qui payaient, effectivement la taxe d'habitation ne vont plus l'avoir à payer et cet argent va revenir directement. Nous ce que nous souhaitons, c'est que cet argent retourne effectivement dans l'économie. Donc ce n'est pas exactement, ce n'est même pas du tout la même chose et nous gardons une part d'autonomie fiscale. Voilà ce que je voulais dire. Cela n'a strictement rien à voir avec la TP, ce n'est pas le même processus.

Vous savez, la fiscalité, la Taxe d'habitation, je suis élu depuis déjà quelques années, j'ai toujours entendu dire, toujours effectivement, que c'était l'impôt le plus idiot et le plus injuste qui soit, tout le temps, on le disait déjà du temps de Robert SCHWINT. Je rappelle qu'en 1990 Michel ROCARD a voulu mettre en place une réforme des taxes et que cela a été un tollé entre autres de vos amis, des Sénateurs de vos amis, qui ont crié au scandale et qui ont même demandé la démission de je ne sais quel Ministre.

Je veux dire aussi que sur les dotations, vous savez que nous sommes dans les 319 villes, mais il y a un engagement du Président de la République -et je crois que l'on commence à comprendre que quand il dit quelque chose, il le fait- il n'y aura pas de baisse des dotations, il n'y aura pas de baisse de la DGF pour celles et ceux qui respecteront ce 1,2 %. Nous allons tout faire effectivement pour le respecter. C'est quelque chose aussi que je tenais très fortement donc à redire puisque vous m'interrogez à ce sujet.

M. Pascal BONNET : Oui, je voulais vous dire, vous nous parlez de nos amis, mais à l'époque je crois que c'était Jean-Pierre DELEVOYE qui était un des ardents opposants au gouvernement -c'est maintenant votre ami, les choses évoluent-. Vous entrez dans des débats très techniques.

M. LE MAIRE : Ah non, ce n'est pas technique ça ! Attendez, je suis bien obligé de vous dire que vous dites des choses fausses.

M. Pascal BONNET : La réalité c'est qu'il y a des volontés de recentralisation et de perte d'autonomie fiscale. Cela a été limité par l'action des associations d'élus et vous dites vous-même en effet qu'il fallait quand même que les choses soient un peu moins rudes qu'elles ne devaient l'être au départ. Vous avez une solidarité envers le Président et le gouvernement, j'entends bien, mais reconnaissez que vous ne traitez pas la perte d'autonomie fiscale et le coût sur les ressources fiscales de la Ville et de l'Agglomération de la même façon suivant les gouvernements.

M. LE MAIRE : Écoutez, moi, quand je vous entends aujourd'hui, je me dis : «Est-ce qu'il ne pourrait pas y avoir, sur les mesures prises par le gouvernement -et après j'arrête là-dessus- est-ce qu'il ne pourrait pas y avoir un tout petit peu de pudeur quand même ?». Parce que le candidat que vous souteniez à l'époque, M. FILLON, vous voulez que l'on vous ressorte son programme ? Vous me direz qu'il n'a pas été élu, mais au moins ne nous battons pas là-dessus mais au moins soyons sobres. Ne critiquons pas aujourd'hui parce que vous avez toujours dit qu'il fallait effectivement faire des efforts, vous avez toujours été d'accord là-dessus. Regardez, je ne parle même pas des 500 000 fonctionnaires que voulait supprimer M. FILLON mais regardez comment, effectivement, il voulait saigner les finances publiques. Voilà, alors j'arrête là-dessus parce que l'on ne va pas relancer un débat public, mais quand même, j'appelle à de la pudeur et à de la retenue par rapport à ça.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? 14».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2017

Question n° 6

Exercice 2018 - Autorisation d'engagement, de liquidation, de mandatement des dépenses avant le vote du Budget Primitif 2018

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? 2».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2017

Question n° 7

Exercice 2018 - Attributions exercées par délégation du Conseil Municipal - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir les actes de gestion de dette

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? 2».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2017

Question n° 8

Ressources budgétaires pour 2018 - Fixation de divers tarifs, taxes et droits

«**M. Pascal BONNET** : En continuité avec le débat budgétaire, on est dans les ressources qui seront d'autant plus nécessaires que les contraintes budgétaires sont ce qu'elles sont et on a toujours été soucieux d'être attentif à ces ressources qui sont nécessaires à la Ville et qui sont justifiées par le fait que le service doit être aussi payé, en dehors du fait que le contribuable contribue largement à l'action municipale.

Je voudrais tout de même révoquer -je ne l'ai pas beaucoup évoquée dans cette enceinte jusqu'à maintenant- la question du stationnement au centre-ville parce que l'on a l'occasion, avec Christine WERTHE, d'être conviés régulièrement au Comité de pilotage sur le commerce de centre-ville et on apprécie le travail qui s'y fait. Il y a une volonté partagée par la Ville et ses partenaires de dynamiser au mieux avec essentiellement les samedis piétons, mais la question de l'offre de stationnement et de l'éventualité d'une gratuité reste quand même un enjeu quand on voit les difficultés de centre-ville. Alors, vous direz que ce n'est pas spécifique à Besançon, on le sait. Ceci dit, il y a une réalité à Besançon, et d'une certaine manière, quand on voit qu'il y a justement pour les samedis piétons une politique de stationnement gratuit ou semi-gratuit incitatif ces jours-là, c'est que la démarche quand même est de dire que moins on paie pour stationner, plus on vient consommer. La logique de la Ville c'est aussi de privilégier les transports en commun, je l'entends, mais on sait très bien que ceux qui ne viennent pas consommer parce qu'ils ne stationnent pas ne viendront pas consommer en transports en commun au centre-ville. Donc la question aujourd'hui c'est de savoir si l'objectif c'est avant tout de récupérer de l'argent par le biais du stationnement ou de récupérer des consommateurs au centre-ville en se donnant les moyens de réduire le coût du stationnement de façon incitative. Et au-delà donc de ce qui est fait, puisque dans les parcs de stationnement il y a une heure de gratuité, ne pourrait-on pas envisager un temps de gratuité sur le stationnement en voirie et éventuellement élargir ce temps de gratuité et communiquer plus sur ce temps de gratuité dans les parkings fermés pour inciter les gens à consommer plus au centre-ville ?

Alors en général on me répond en disant qu'on veut éviter les voitures tampons. Bien entendu, il faut éviter les voitures tampons, mais un temps limité de gratuité empêchera les voitures tampons. L'objectif, s'il est là, d'empêcher les voitures tampons est tenu dans la mesure où il y a un paiement au-delà d'une certaine heure. Est-ce que l'on a une volonté d'avoir cet engagement fort à permettre aux gens de venir consommer au centre-ville ? C'est peut-être idéologiquement gênant pour certains qui sont contre la voiture, mais jusqu'à preuve du contraire les gens veulent venir en voiture. C'est la réalité. Alors je sais que cela peut gêner Mme VIGNOT, je vois qu'elle réagit.

M. LE MAIRE : Elle ne réagit pas.

M. Pascal BONNET : Si, elle réagit !

M. LE MAIRE : Elle a le droit d'avoir un avis.

M. BONNET : Moi, ce que je constate, c'est que les gens vont consommer en voiture, ils ne viennent pas en tram.

M. LE MAIRE : Alors quelle est votre question ?

M. Pascal BONNET : Je termine, puisque Mme VIGNOT réagit, pour dire aussi et là je serai légèrement hors sujet très vite, une bonne fois pour toutes cela fait des années que j'entends que l'Opposition, quand elle s'inquiète pour Besançon, dénigre Besançon. Ça suffit ! Quand Philippe GONON évoque REBSAMEN, il n'évoque pas l'Opposition. On est fier de notre Ville, on défend notre Ville. Si vous ne voulez pas voir les réalités en face, ne venez pas dire que nous on dénigre.

M. LE MAIRE : Attendez, d'abord premièrement vous vous calmez, déjà, si vous voulez bien. S'il y a quelqu'un qui ne dénigre pas la Ville, c'est bien moi, mais oui, effectivement je dis que dire dans la presse effectivement que la Ville se meure ça n'incite pas les gens à venir y faire leurs achats. C'est la première chose.

Deuxièmement, je vais laisser Thierry MORTON et Marie ZEHAF vous répondre, mais simplement, vous dites qu'il faut moins d'impôts et toujours plus de gratuité. La gratuité, il y a toujours quelqu'un qui la paie, dites-vous bien ça. Et je veux rappeler que lorsque je suis arrivé aux commandes de cette Ville, le stationnement en ouvrage c'était 20 minutes. Nous sommes passés à une demi-heure. Aujourd'hui, c'est 59 minutes, c'est-à-dire que c'est presque une heure. Donc je pense que si vous n'avez pas compris que déjà on était passé de 20 minutes à une heure -59 minutes- il y avait déjà quelque chose. Je veux dire aussi -il y a une conférence de presse, vous l'avez vu- que pour les fêtes de fin d'année, on a fait une proposition pour que les samedis et les dimanches -et je le dis parce que cela n'a pas encore été beaucoup dit par la presse, ce n'est pas un reproche, on ne l'a peut-être pas dit suffisamment- les parkings en ouvrage seront à demi-tarif. Il va certainement y avoir des nouvelles campagnes de communication pour dire qu'il y a du demi-tarif, mais aussi du parking gratuit et aussi des transports en commun qui fonctionnent bien et même actuellement ils fonctionnent bien dans la journée. Donc beaucoup de choses sont faites. Avant de passer la parole à Marie, je voudrais dire que cette réforme du stationnement, ce n'est pas la réforme JLF. C'est une réforme nationale qui s'applique à 800 villes en France et qui a été demandée par l'ensemble des maires, quasiment l'ensemble des maires, qui ont été entendus.

Mme Marie ZEHAF : Monsieur BONNET, vous avez salué en début de votre intervention effectivement, le travail qui était mené avec le Commerce lors des commissions et vous avez pu constater qu'il y a une véritable volonté de la Ville de rendre le centre-ville attractif et de travailler, toutes délégations confondues, pour rendre notre centre-ville plus attractif.

Par contre vous savez très bien que la gratuité ça ne peut pas marcher, certains des commerçants ne demandent pas la gratuité parce qu'ils se rendent compte qu'effectivement sur une place gratuite, il y a une voiture qui reste toute la journée alors que sur une place payante, il y en a trois ou quatre qui tournent dans la journée. C'est donc un vrai facteur d'attractivité d'avoir un stationnement payant. Et vous pourrez remarquer que les tarifs de stationnement n'ont pas augmenté depuis trois ans. Depuis 2014, on reste à 1,40 € de l'heure, on n'a rien changé sur les tarifs de stationnement.

D'autre part, par rapport aux 59 minutes gratuites, je peux vous dire que sur le parking Marché Beaux-Arts, par exemple, il y a 40 % des utilisateurs qui ne paient pas leur stationnement, qui peuvent venir en ville grâce aux 59 minutes gratuites, qui peuvent faire leurs courses et repartir sans payer leur stationnement. Donc on est prêt, avec le service Commerce, à communiquer. On l'a déjà fait, on continue à le faire.

Il existe aussi d'autres mesures attractives. Les samedis piétons, on fait demi-tarif sur certains parkings. Les trois week-ends avant Noël on va faire demi-tarif sur les parkings du centre-ville. On essaie, effectivement, de travailler ensemble pour que notre centre-ville soit attractif, mais cela ne se résume pas à la gratuité.

M. LE MAIRE : Je te remercie et je dois dire qu'on travaille bien avec les associations de commerçants, ça n'a pas été toujours le cas, nous ne sommes pas forcément d'accord avec tout, Thierry va le dire, mais il y a une bonne écoute et une bonne collaboration effectivement.

Et je vais vous dire une chose : le post-paiement c'est comme le loto. Au loto tous ceux qui ont gagné ont joué. Là, c'est pareil : tous ceux qui vont être sanctionnés ce sont ceux qui ont fraudé. Si vous payez votre stationnement vous n'avez pas d'amende. Au loto, tous les gagnants ont joué. Là, tous les sanctionnés ont joué mais ils ont perdu en voulant ne pas payer le stationnement.

Thierry, dis-nous un peu ce que tu fais et reprécise quand même aussi qu'effectivement les parkings en ouvrage sont gratuits. On a même mis gratuit le parking Marché Beaux-Arts le dimanche matin mais ça peu le savent. Allez faire votre marché le dimanche matin. Et ça me met dans une colère noire quand je vais dans le secteur du marché le dimanche matin, c'est gratuit, et vous avez encore des gens qui, pour que ce soit plus près, mettent leurs voitures sur les trottoirs. Il ne faut pas exagérer quand même !

M. Thierry MORTON : Je ferai une réponse simple qu'il n'y a pas de réponse simpliste, c'est-à-dire qu'en fait la question des parkings qui se veut une solution radicale à tous les maux du commerce n'est pas une solution. Elle est un moyen d'adapter en fonction de la situation conjoncturelle, en fonction de l'état du commerce et les commerçants l'ont bien compris. Par moment, quand tout fonctionne c'est formidable, il n'y a pas de soucis, personne ne se plaint des commerces quand il y a du monde en ville, personne ne se plaint des parkings, personne ne se plaint de rien. Parfois, vous avez dans l'actualité j'allais dire commerciale, de mobilité, de transport, un petit grain de sable. On en a un actuellement, effectivement, avec les transports en commun. Les commerçants voient leur chiffre un peu diminuer. Que fait la Ville, dans sa grande bonté et avec beaucoup d'attention ? Elle regarde la situation et réfléchit à des solutions adaptées à un instant T. La solution qui est donnée et qui est apportée là, comme cela a été dit et redit, c'est une baisse du coût des parkings pour compenser le manque de transports en commun sur une situation particulière dont il ne me vient pas pour le moment d'avoir un avis, en tout cas d'avoir un avis sur qu'il est bon pour le commerce ; lorsque l'on se retrouve face à une difficulté il faut savoir la gérer.

Toutes ces solutions ne sont jamais prises de façon unilatérale. Elles sont prises, comme l'a dit Monsieur le Maire, avec l'ensemble des partenaires du commerce et des acteurs du commerce. Donc il n'y a pas de solution miracle, avec les solutions proposées on s'adapte à des situations données.

Le gratuit, effectivement il y a toujours quelqu'un qui paie au bout, il ne faut pas rêver, ça n'existera pas. Monsieur BONNET, on a déjà échangé souvent sur ce sujet-là, effectivement, vous connaissez le problème des voitures ventouses et la façon dont elles peuvent très vite être occupées par les résidents parce que l'information d'un parking gratuit ça court très vite. Donc il faut donc savoir raison garder. La fonctionnalité d'un centre-ville ça ne passe pas seulement par les parkings. Cela passe par un ensemble de solutions qui sont liées à la mobilité, par une attractivité renouvelée à travers des animations, ce que nous faisons avec les samedis piétons, et puis ça passe aussi par une qualité d'offres, d'accueil et de services offerts par les commerçants. Donc, chacun dans son rôle, mais en tout cas ce qu'il faut, c'est que les décisions

ou les solutions qui sont apportées soient partagées et c'est le cas dans la méthode que nous avons mise en place.

M. Philippe MOUGIN : Je rejoins en partie ce que vient d'évoquer M. BONNET en ce qui concerne la gratuité des parkings. Nous en avons parlé avec Mme ZEHAF en commission. J'ai bien entendu ses explications, évidemment, mais je ne suis pas convaincu du tout en ce qui concerne le parking gratuit entre 12 h et 14 h, nous l'avons déjà évoqué ici. Je pense que ce serait un bienfait pour le commerce local, notamment pour les restaurateurs, d'avoir des clients qui ne soient pas inquiets, qui soient obligés de payer leur parking pour aller manger au restaurant. Donc je pense que la gratuité pousserait les gens à venir au centre-ville au lieu d'aller sur la périphérie pour trouver des parkings gratuits toute l'après-midi et toute la journée.

M. Laurent CROIZIER : Dans mon intervention, je vais reprendre quelques arguments déjà donnés, mais concernant la fixation des tarifs, le groupe MODEM votera favorablement, notamment ce forfait post-stationnement qui a fait les gros titres. Est-ce que l'on doit s'émouvoir, mais vous l'avez bien dit, d'un automobiliste qui a pris le risque d'enfreindre une règle ? Je pense qu'il a aussi pris le risque d'une sanction, tout simplement, et que le laxisme en tout cas ne fait pas partie de notre culture politique et les règles sont fixées pour tous et elles s'appliquent à tous.

M. LE MAIRE : Très juste.

M. Laurent CROIZIER : C'est le premier point. On aurait peut-être fait une distinction entre un automobiliste qui a dépassé d'une courte durée son temps de stationnement et l'automobiliste qui n'a délibérément pas réglé son stationnement. C'est la petite nuance que nous aurions eue avec votre proposition. Mais au-delà de cette question de sanction, et je crois que M. BONNET l'a plutôt bien dit, ce qui est véritablement le sujet de fond, c'est quelle politique de stationnement pour notre Ville, et là on touche à un sujet fondamental, car de cette politique dépendent en partie, positivement ou négativement, l'attractivité et le dynamisme commercial de la Ville. Je voudrais rappeler que plus de 70 % des foyers bisontins possèdent une voiture et que le commerce bisontin dans son ensemble, et le commerce du centre-ville en particulier, ne peut pas se priver de 70 % des foyers bisontins. Je pense que nous pouvons proposer une politique de stationnement incitative, c'est-à-dire qui donne envie aux Bisontins d'aller faire leurs achats en ville quel que soit leur mode de transport. Cela ne signifie pas qu'il faille les encourager à se rendre au centre-ville en voiture, mais simplement dire que les Bisontins sont les bienvenus au centre-ville, y compris lorsqu'ils viennent en voiture.

M. LE MAIRE : Il n'y a même pas que les Bisontins, tout le monde est le bienvenu.

M. Laurent CROIZIER : Les Bisontins, je partage, et autres. Donc voici quelques propositions que nous vous faisons, qui permettraient à la fois d'inciter à se rendre au centre-ville sans pour autant exclure les automobilistes :

La première, nous proposons que sur une période de test, éventuellement de plusieurs mois, soit envisagée tous les samedis la gratuité totale de tous les transports en commun de façon à mesurer l'impact d'une telle mesure sur la fréquentation et la dynamique commerciale, notamment du centre-ville.

M. LE MAIRE : Je suis d'accord, Monsieur CROIZIER, je ne veux pas vous couper, mais dites comment vous financez la contrepartie.

M. Laurent CROIZIER : Il y a des Communautés d'Agglomération qui ont financé le transport gratuit. Essayons de voir un petit peu comment ils ont fait. Mais on peut expérimenter, je soutiens le Président de la République qui pousse à l'expérimentation, donc expérimentons.

La seconde proposition c'est que nous pensons qu'il faut adapter l'offre de parking au type de commerces environnants. À proximité d'un salon de coiffure pour femmes, par exemple, limiter la durée de stationnement à une heure et demie est trop juste (*Rires*).

M. LE MAIRE : Ça tombe mal dans le contexte actuel votre truc.

M. Laurent CROIZIER : Ce n'est pas du tout sexiste ! C'est exactement les propos que tient ma coiffeuse qui a un salon mixte, pour hommes et pour femmes.

M. LE MAIRE : Et les mecs quand ils vont au bar parce que prendre une bière, ça prend plus d'une heure et demie aussi. Terminez Monsieur CROIZIER. Non, ce n'est pas une blague, il le pense vraiment.

M. Laurent CROIZIER : L'exemple, je vous invite à vous rendre Place Flore et à aller poser la question à la coiffeuse.

Troisième proposition : le stationnement payant permet effectivement de lutter contre les voitures ventouses, nous sommes d'accord avec vous. Cela permet une plus grande rotation, nous sommes d'accord avec vous, mais on pense qu'il est possible de conserver une offre de stationnement gratuite tout en luttant contre ces phénomènes en les restreignant à certains horaires ou pour une certaine durée. C'est ce que vous faites notamment sur certains parkings.

Nous proposons que pour le parking Chamars la gratuité soit poussée à 1 h 30 le samedi. Je réitère aussi une proposition que nous avons faite précédemment et on en a entendu parler, c'est la gratuité des parkings du centre-ville entre 12 h 30 et 14 h serait une bonne mesure pour inciter notamment les automobilistes à déjeuner en ville et en dehors des zones commerciales.

Ces mesures ont un coût, vous l'avez rappelé, j'en conviens, mais c'est aussi le coût du dynamisme économique et de la vitalité de notre Ville. Elles ont un coût uniquement si on considère le stationnement comme une rentrée budgétaire et non pas comme une politique incitative de développement.

Voilà les propositions que nous vous faisons.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur CROIZIER, vous êtes fort sympathique, mais quand même, vous voulez plus de places dans les cantines, que les parkings soient gratuits... L'expérimentation des transports en commun -mais vous n'étiez pas là, donc vous êtes pardonné- cela a été fait dans un certain nombre de villes, je crois que c'est Châtelleraut, par exemple. Ce sont des petits réseaux. Et regardez l'offre de services ! Parce que si vous voulez, nous avons ici une offre de services qui est une offre parmi les meilleures de France -Michel LOYAT pourrait le dire mieux que moi- avec des fréquences, quand tout fonctionne bien, de 5-7 minutes et un horaire de 5 h du matin à 1 h du matin. Si on réduit tout cela, on peut effectivement à coût égal faire en sorte qu'effectivement les transports soient gratuits mais ça ne sera pas la même chose, il n'y aura pas le même service. Savez-vous quel est le coût pour l'Agglomération du Grand Besançon des transports en commun ? C'est 12 M€. Ce n'est quand même pas rien et c'est un sacré effort de la collectivité. Quand vous prenez votre ticket, vous le savez très bien, vous payez à peu près 20 ou 25 %. C'est la première chose.

Deuxièmement, je vais vous dire, on va faire une expérimentation, on va mettre les parkings en ouvrage à demi-tarif déjà pendant trois samedis de suite, Chamars, Mairie, Remparts, Pasteur et le cinquième c'est Cusenier. Moi je vais vous dire, je suis persuadé, parce que l'expérience a déjà été faite, rapprochez-vous de Jean-Charles DIETERLÉ, que vous connaissez bien, qui a été le Président de l'Union des commerçants. Il vous dira qu'il avait convaincu Robert SCHWINT de le faire pendant les vacances et il vous dira combien au bout de 15 jours - 3 semaines il l'a fait arrêter parce que les voitures ne bougeaient pas et que c'était une catastrophe parce que les voitures étaient là du matin au soir, elles ne bougent pas.

M. Laurent CROIZIER : Ce n'est pas ce que je dis. Écoutez quand on parle, ça vous évitera de dire des bêtises.

M. LE MAIRE : Je ne dis pas de bêtises, c'est vous qui dites des sottises. Quand vous dites, Monsieur CROIZIER, qu'il faut, effectivement, expérimenter les transports gratuits le samedi, je dis que vous ne dites pas comment on finance. Je n'ai pas entendu votre proposition là-dessus. Et quand on dit que l'on ne fait rien, il y a ceci, ceci, et moi je vais vous dire aussi autre chose, c'est qu'ensemble, nous pourrions au moins être d'accord sur une chose, et ça Philippe GONON l'a très bien dit, arrêtons de dire du mal de cette Ville. Pas vous, mais vous vous sentez visé...

M. Laurent CROIZIER : Oui.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas dit : «Arrêtez», j'ai dit : «Arrêtons». Vous comprenez la nuance ? Arrêtons de dire du mal de cette Ville, arrêtons de dire à la presse que le centre-ville se meure, qu'il n'y a plus personne et que les gens partent à l'extérieur parce qu'en faisant ça, vous ne faites pas une bonne communication. Vous faites une communication négative et vous ne faites pas une communication positive.

M. Pascal BONNET : Je voudrais déjà dire que je n'ai pas mis en cause le forfait post-stationnement. Je fais une proposition pour contribuer à la dynamisation du centre-ville. Je dis à Monsieur MORTON que j'ai bien conscience que ce n'est pas la seule solution, qu'il y a d'autres perspectives.

Et ce qui m'étonne un peu quand même, c'est que dans vos réponses, quelque part vous allez dans le même sens que moi, mais vous ne voulez pas reconnaître l'intérêt qu'il y aurait à tenter quelque chose. M. MORTON évoque un contexte conjoncturel. Donnez une réponse conjoncturelle en tant qu'expérimentation en accentuant ces temps de gratuité ponctuellement pendant quelque temps pour voir ce que cela donne. Il n'est pas question de favoriser les voitures tampons. Ni Laurent CROIZIER ni moi n'avons demandé la gratuité totale. On vous dit simplement vous-même, vous appliquez des temps de gratuité sur les parkings fermés, donc vous considérez bien que c'est un moyen d'attirer du monde.

M. LE MAIRE : On pense.

M. Laurent CROIZIER : Ce que je vous dis c'est ce que constatent les gens, et il me semble que les commerçants sont plutôt d'accord. Moi, ce que je vous dis simplement c'est que sur ces parkings fermés, en particulier entre 12 h et 14 h, peut-être qu'il faudrait une heure et demie pour avoir le temps de manger et de consommer dans les commerces d'une part, et que d'autre part, en voirie, il serait peut-être intéressant de mettre une heure de gratuité. Vous pouvez le financer en faisant payer plus cher au-delà de cette heure ou de cette heure et demie. Ce n'est pas impossible. Si l'objectif est de limiter la voiture tampon tout en permettant aux gens de venir consommer, il suffit d'augmenter le coût au-delà de l'heure ou de l'heure et demie et de ne pas faire payer cette heure ou cette heure et demie. Cela peut être tenté. Si vous ne voulez pas le tenter c'est que manifestement vous n'acceptez pas d'entendre les propositions de l'Opposition.

M. LE MAIRE : Oui, bien sûr, mais c'est un discours que l'on connaît bien dans votre bouche.

Mme Marie ZEHAF : Monsieur BONNET, on a déjà tenté pas mal de choses, on évolue petit à petit sur des mesures, c'est-à-dire que pour tous les samedis piétons de cette année, il y avait quand même des parkings à demi-tarif qui n'existaient pas l'année précédente. On a mis aussi le parking des Glacis à 2 € la journée. Enfin, on évolue, il ne faut pas penser que l'on n'évolue pas et que l'on n'avance pas dans des propositions qui pourront peut-être, après, avoir un certain impact. Mais comme l'a dit Thierry, moi je ne pense pas qu'à l'impact du stationnement.

Et pour répondre à M. CROIZIER, je ne vais pas vous dire qu'il y a une tolérance des agents, on ne va pas tolérer un dépassement de 30 ou 40 mn par rapport à un stationnement, mais je pense que les agents font leur travail avec discernement et ils sont capables de voir si la personne a payé son stationnement, et si dans les 5 minutes elle n'est pas là ils ne vont pas tout de suite mettre une amende. Je leur fais confiance là-dessus. En tout cas, je vous assure, moi, qu'il y a un vrai travail du service mobilité à la voirie qui travaille sur les tarifs de stationnement, qui analyse tout, les documents, comment le stationnement est utilisé pour, effectivement, après aller vers des propositions sur lesquelles on arrive.

M. Thierry MORTON : Il ne s'agit pas d'empêcher la voiture de venir, il s'agit de renforcer l'utilisation des transports en commun quoi que l'on dise. Aucun intérêt à asphyxier une ville de voitures.

Sur les questions 12 h - 14 h, Monsieur CROIZIER, je suis désolé, mais discutez avec les restaurateurs. Ils réclament dans beaucoup de coins -on l'a encore fait il n'y a pas longtemps à Rivotte- les parkings payants entre 12 h et 14 h parce que sinon ce sont des voitures de résidents qui viennent entre 12 h et 14 h, qui ne bougent plus, les gens tournent autour des restaurants et repartent en zone. C'est une réalité. Ce n'est pas partout pareil, mais c'est quand même globalement comme ça. Donc, ce n'est pas si simple. Les choses doivent être prises avec discernement. Chaque secteur a sa particularité, et une politique générale, non.

Quant à la situation conjoncturelle, je persiste : quand tout fonctionne, personne en ville ne parle des problèmes de parking, je vous le dis, même pas les commerçants. C'est quand une difficulté surgit qu'effectivement des mesures compensatoires peuvent être données ou adaptées. Mais honnêtement, ce n'est pas le fond du problème. Le fond du problème, c'est une politique globale partagée par l'ensemble des acteurs du commerce, y compris les commerçants qui doivent ouvrir le commerce entre 12 h et 14 h s'ils veulent pouvoir travailler. Donc c'est parking, peut-être, commerces ouverts, sans doute.

M. LE MAIRE : Il y a des nouveaux modes de vente aussi qui sont en train de se mettre en place et on doit donc effectivement perpétuellement s'adapter.

Et aussi autre chose, il faut peut-être aussi changer les horaires d'ouverture. Combien de commerces ne sont pas ouverts entre 12 h et 14 h ? On sait très bien qu'aujourd'hui beaucoup de personnes qui travaillent en ville ont une heure le midi ; ils mangent un sandwich et vont faire des achats. Il faut effectivement que ce soit ouvert entre 12 h et 14 h.

Et je voudrais insister sur quelque chose dont personne n'a parlé en fait, c'est que dans un certain nombre de villes il y a une amende, un forfait post-stationnement que l'on paie et il n'y a qu'un tarif. Je veux vous faire remarquer quand même que le forfait de post-stationnement, ce n'est pas 35 €, c'est 25 €. Ce n'est 35 € que si vous ne payez pas dans les 72 heures. Il y a une différence quand même, ce n'est pas exactement la même chose. Dans les grandes villes, je n'en parle même pas. Regardez ce qui se passe à Lyon, on ne va pas dire Paris, mais à Lyon, le forfait de post-stationnement c'est 35 €, voire plus. Je dois dire que c'est une mesure nationale.

Il y a là une nouvelle expérience qui est faite pendant trois samedis qui permettra de voir, mais moi je ne pense pas que la solution soit uniquement là. Thierry, tu l'as dit, c'est un travail commun, c'est une redynamisation encore plus importante du centre-ville parce que le centre-ville, quand même, permettez-moi de vous dire, il n'est pas si mort que ça, parce que les commerçants, moi, j'en vois aussi pas mal. On ne doit pas voir les mêmes d'ailleurs. Je vois des restaurateurs, je vois des commerçants qui me disent que leur chiffre n'est pas si mauvais que ça. Quand un commerçant dit que ça va à peu près, on peut déjà traduire tout de suite que ça ne va pas mal.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Je voulais juste revenir sur votre dernière phrase concernant le forfait à payer post-stationnement, qui effectivement revient à 25 € si on paie dans les 72 heures. J'avais demandé à Mme POISSENOT en commission si on ne pouvait pas imaginer un système différencié entre le mauvais payeur qui a mal calculé, c'est-à-dire qui au lieu de rester une heure est resté une heure et demie, ou deux heures et demie au lieu de deux heures, qui est un petit bandit, et celui qui n'a pas payé du tout son ticket et qui mérite l'amende pleine et entière puisqu'il n'a pas payé. Je voulais savoir si on ne pouvait pas faire deux tarifs.

M. LE MAIRE : Je n'en sais rien, mais là c'est une véritable usine à gaz qu'on mettrait en place.

Mme Danielle POISSENOT : Je vais répondre très rapidement, peut-être que Marie pourra compléter mais c'est vrai que c'est une question qui nous a été posée par les ASVP, notamment cet après-midi, on les a rencontrés. Mais c'est vrai que c'est difficile de faire des différences. C'est déjà bien compliqué de mettre en place le forfait post-stationnement et pour nos ASVP également. Donc, là, je crois qu'on ne pourra pas le faire.

Mme Marie ZEHAF : Pour votre information, avec le forfait post-stationnement, celui qui aura payé et qui se verra un forfait post-stationnement apposé sur son pare-brise, on lui déduira déjà la somme qu'il a déjà payée du stationnement, à la différence. Parce que maintenant vous avez 17 € mais on ne vous déduit pas ce que vous avez payé si vous avez dépassé un petit peu votre stationnement. Donc avec ce forfait post-stationnement, on arrive à une nouvelle méthode c'est-à-dire que l'on déduit ce que la personne a déjà payé.

M. LE MAIRE : Si vous avez payé 6 € et que vous avez une amende de 25 €, vous ne paierez que 19 €. Cela va un peu dans le sens de ce que vous disiez quand même. Thierry, la conclusion...

M. Thierry MORTON : Conclusion, je voudrais aussi dire que les commerçants peuvent de nouveau s'emparer quand même du *Free Pass*. On va retenter une dernière fois cette année de les mobiliser, ça leur coûte 80 centimes. Je le rappelle quand même, 80 centimes c'est une heure de stationnement gratuit. Certains commerçants ont tout à fait joué le jeu et ont compris et l'utilisent à fond, il n'y a pas de souci. On va encore tenter de communiquer sur cet outil qui, je pense, reste un bon outil, mais dont les commerçants, malheureusement, ne s'emparent pas.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets au vote. Quels sont ceux qui sont contre ? 9. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 4».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2017

Question n° 9

SPL Territoire 25 - Projet d'aménagement du quartier Viotte - Garantie par la Ville de Besançon, à hauteur de 80 %, d'un emprunt d'un montant de 5 000 000 € auprès du Crédit Coopératif

«**M. LE MAIRE** : Un certain nombre ne vote pas, dont moi-même d'ailleurs. Des abstentions ? Des oppositions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2017

Question n° 10

Rapport annuel d'accessibilité 2016

«**M. Yannick POUJET** : Comme chaque année, on va juste faire un petit bilan des actions qui ont été menées en 2016 dans le cadre de l'accessibilité.

2016 était une année importante, une année symbolique car elle correspond à la mise en place des Ad'AP, les Agendas d'Accessibilité Programmée, pour nos trois entités, nos trois collectivités : CCAS, Ville et Agglomération. Je vous rappelle juste rapidement comment se font leur mise en place. Le patrimoine de la Ville étant important, nous avons trois périodes de trois ans pour rendre accessible ce patrimoine. Les deux entités CCAS et CAGB pour les transports ont, elles, trois ans pour réaliser la mise en conformité et la mise en accessibilité de leur patrimoine. Donc le CCAS c'est le bâtiment et les transports, c'est un maximum d'arrêts pour les transports en commun. Nous avons décidé de travailler sur ce que l'on appelle la chaîne de déplacement. Plusieurs services sont impliqués dans dans ces agendas de manière à, si un bâtiment est mis en accessibilité, faire en sorte que la voirie alentour et les arrêts de bus ou les arrêts de tram soient accessibles.

Dans ce présent rapport nous retrouvons d'autres actions que je vais lister un peu à la Prévert et de façon non exhaustive dans l'ordre du sommaire.

Le premier point abordé est celui de la voirie. En 2016, plus d'un kilomètre de trottoirs et de cheminement piétons a été rendu accessible. En plus, un maximum de feux de centre-ville ont été équipés de télécommandes pour les personnes déficientes visuelles. On parlait du stationnement à l'instant ; nous avons sur la commune environ 700 places de stationnement pour personnes en situation de handicap. Le taux des 2,5 % de places réservées à ces personnes est bien respecté. Juste à noter : en 2018, nous allons mener des actions en lien avec la Police Municipale pour essayer de faire en sorte que justement ces places réservées ne deviennent pas des places de parking puisque nous avons remarqué que certaines personnes avaient tendance à stationner très longtemps. On vient d'en discuter, on vient d'en débattre, ce sont des places réservées, certes, mais elles sont là pour être utilisées par un maximum de personnes. C'est donc un travail qui va être lancé début d'année prochaine.

M. LE MAIRE : Effectivement, un des problèmes de la gratuité c'est que quand c'est gratuit, ça ne bouge pas. La place est faite pour permettre aux personnes en situation de handicap de trouver de la place en ville, elle n'est pas faite pour que les personnes handicapées qui habitent là aient une place de garage.

M. Yannick POUJET : Et là, ça se transforme en place de parking. Ce n'est vraiment pas une place de stationnement, c'est bien du parking.

M. LE MAIRE : C'est la démonstration par A+B que les places gratuites, ça ne marche pas. Parce que qu'elles soient gratuites parce qu'on est handicapé, je l'ai déjà constaté moi-même, effectivement, les personnes s'en servent de garage. Et il ne faut pas oublier le fait qu'on soit obligé de mettre... qu'on ne soit pas un jour amené à mettre un temps parce que la personne en situation de handicap qui gare sa voiture là, à longueur de semaine ou de journée, elle empêche ses camarades, amis et collègues, qui eux aussi sont en situation de handicap, de venir se mettre là. C'est très gênant. C'est un sujet qu'il faudrait peut-être voir avec les associations.

M. Yannick POUJET : Justement ce sont les associations qui ont fait remonter en commissions intercommunales ce travail...

M. LE MAIRE : Mais je ne suis pas sûr que si on fait payer les places ils vont être d'accord...

M. Yannick POUJET : Non, ce n'est pas ça, qu'il y ait un roulement si possible et un suivi du roulement sur ces places-là.

M. LE MAIRE : Oui, mais si tu réduis le temps et que le temps est dépassé, il y aura une amende.

M. Yannick POUJET : C'est en train d'être travaillé avec la Police Municipale.

M. LE MAIRE : Si tu réduis le temps mais qu'il n'y a pas d'amende, ça ne changera rien. Il faut y travailler.

M. Yannick POUJET : C'est un travail qui va déjà être lancé pour essayer de trouver, justement, certaines personnes qui abusent un peu de ce stationnement.

Donc sur un autre point, celui du transport, un gros travail est réalisé, vous êtes sûrement en train de le voir en ville, sur la mise en accessibilité des arrêts de bus, avec comme priorité les lignes essentielles. À noter qu'en 2021 tous les bus qui seront utilisés par Ginko seront des bus accessibles et quand on dit accessibles, c'est 100 % accessibles, c'est-à-dire qu'il y aura de l'information pour les déficients visuels et auditifs à l'intérieur du bus. Les plateformes sont intégrées bien sûr pour les personnes à mobilité réduite mais ce sera vraiment une accessibilité complète, c'est important.

Un petit point noir quand même d'étude : Ginko Access. Tous les usagers reconnaissent la qualité de ce service. Par contre, il est excessivement saturé. Il y a énormément de demandes, et malheureusement, on ne peut pas répondre à toute cette demande. En 2016, un audit avait été lancé, audit qui a fait un diagnostic. Le Cabinet d'études est en train de travailler sur les différents scénarii que le Comité de pilotage lui a donnés.

Nous avons reçu l'information hier aussi : le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), un grand laboratoire, cherche à valoriser le bon travail qui a été effectué lors, justement, de ces Ad'AP transports.

En ce qui concerne les ERP, vous avez dans le rapport toute la liste des bâtiments qui ont été rendus accessibles en 2016. C'est un gros travail, nous avons plus de 500 bâtiments. Il a fallu faire un diagnostic et prioriser les travaux. On n'a pas eu énormément de temps en 2016 pour lancer ces travaux, donc c'est sûr que la liste, pour le moment, ne vous apparaît pas forcément importante. Celle de 2017, vous verrez, est excessivement longue. Là, les services sont vraiment bien lancés. À noter bien sûr que dans les travaux, tous les bâtiments neufs doivent être rendus accessibles, ce qui est le cas du Collège Diderot et du Pôle des Tilleuls.

Vous retrouvez aussi un focus sur le logement, sur l'enfance et l'éducation, avec des chiffres assez intéressants puisque l'Agglomération a vu un nombre d'élèves en augmentation dans ses écoles (+ 78 en 2016), et à noter aussi que le nombre d'étudiants en situation de handicap à l'Université a plus que triplé puisqu'il y en avait une centaine en 2010 et qu'il y en a plus de 300 en 2016.

Accueillir les jeunes est important, mais former les enseignants aussi. En 2016, vous savez qu'une des grandes actions du CCAS était justement de faire ces journées de sensibilisation au handicap auprès des jeunes. Une journée de sensibilisation a été organisée à l'ESP, l'ancien IUFM, pour, justement, aussi sensibiliser les futurs enseignants, action que nous cherchons à renouveler, bien entendu, et à l'IUT aussi, c'était en 2017, c'est pour cela que je ne l'ai pas dit. On essaie de faire un maximum de journées de sensibilisation.

En ce qui concerne l'emploi, cela a été dit dans les propos liminaires, une convention a été signée, ce sont les grandes actions, c'est vrai que je déborde un peu puisque c'était en 2017, entre le FIP et les trois entités (Ville, CCAS, CAGB) pour maintenir le taux d'emploi à 6 %, voire même plus puisqu'il est légèrement supérieur à 6 % dans nos trois collectivités. Cette signature a été suivie d'une journée de sensibilisation auprès du personnel et d'une conférence le soir-même de Josef SCHOVANEC, une personne en situation d'autisme, au Conservatoire, conférence organisée par le CCAS qui a très bien marché puisqu'environ 250 personnes s'y sont rendues.

Vous avez aussi des actions dans le domaine de la santé. J'aimerais citer ici un travail qui a été lancé qui est l'atelier de santé mentale, pour permettre de faire le lien entre justement le CCAS et les aspects sociaux et puis l'hôpital de Novillars pour les aspects psychiatriques, et donc apporter une aide importante à toute personne en difficultés et sociales et psychiatriques. C'est vraiment une action excessivement importante.

Et enfin, pour terminer, en sport et culture, donc bien sûr toujours le Raid Handi'Forts dont nous avons fêté les 10 ans cette année, et quatre structures de la CAGB possèdent maintenant le Label Tourisme et Handicap : la Citadelle, le Musée des Maisons Comtoises, la Ferme des Lamas à Mamirolle et, depuis 2016, justement le FRAC. Le FRAC a reçu cette année-là le Label Tourisme et Handicap.

Deux événements majeurs en 2016 : une exposition au Fort Griffon : «Construire l'accessible», qui était en partenariat avec l'Université et l'École d'Architecture de Lille, et bien entendu, la Biennale du Handicap et de l'Autonomie, qui fut un grand succès puisqu'elle a accueilli plus de 1 800 visiteurs. À noter toujours nos journées de sensibilisation menées auprès des lycées puisque l'année 2016 a été vraiment très riche pour la sensibilisation.

Pour conclure, ce rapport traduit les efforts faits dans un grand nombre de domaines, en particulier celui des Ad'AP. Ces agendas, les travaux qu'ils engendrent sont au bénéfice de tous. C'est un chantier vaste et complexe qui amène une collaboration transverse et collective entre services, en lien avec les associations et le groupe d'experts d'usage. À noter que les services s'inspirent, et heureusement, des avis de ce groupe. Nous avons encore, hier, fait deux visites avec le groupe d'experts d'usage, une à la MSAP et une au Jardin des Sens.

Je tenais à remercier ici chaleureusement, en mon nom et en celui de Mme DARD, les services du CCAS, de la Ville et de la CAGB, ainsi que les associations, particulièrement celles qui prennent part au groupe d'experts d'usage, pour le dialogue et le travail réalisé. À noter que ce travail est reconnu et cité en exemple au Ministère de l'Environnement puisque jeudi prochain, pour la dernière commission intercommunale d'accessibilité de l'année, nous accueillerons deux chargés de mission auprès de la Déléguée ministérielle à l'accessibilité, Mme THORIN, qui viennent voir justement, nous sommes cités en exemple, notre commission est citée en exemple au niveau du ministère, et nous accueillerons donc Mme ZUCKER et M. ALEXANDRE, les deux chargés de mission.

Merci à vous».

(Coupure de son).

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2017

Question n° 11

Mutualisation de services - Création de services communs entre les directions Communication de la Ville et de la CAGB

«M. Pascal BONNET : Vous avez tout à l'heure à juste titre salué la qualité de la communication de la Ville de Besançon et l'impulsion apportée par le nouveau Directeur et nous partageons tout à fait cette satisfaction, sous une petite réserve que j'évoquerai tout à l'heure. Simplement, il y a une politique de mutualisation tout à fait satisfaisante. Je ne comprends pas, en revanche, pourquoi on garde deux Directions à la Ville et à l'Agglomération pour la communication, dans la mesure en plus où les Directeurs ont été remplacés récemment. On nous dit qu'il faut bien identifier la communication de l'une et l'autre des collectivités. C'est curieux, alors que la charte impose que le Président de l'Agglomération soit le Maire de Besançon, que la Direction Générale est commune, pourquoi encore une communication différenciée ? J'avoue que je ne comprends pas bien.

M. LE MAIRE : Elle est en train de se mutualiser quand même, tout doucement.

M. Pascal BONNET : Oui, il y a une mutualisation, il y a l'évolution aussi des magazines en alternance, j'entends bien, mais je ne comprends pas bien pourquoi il y a encore deux Directions. Enfin, c'est peut-être anecdotique.

M. LE MAIRE : Non, non, je vais vous répondre.

M. Pascal BONNET : Au-delà des fonctions, la question d'une communication différenciée entre les deux collectivités se justifie-t-elle totalement ou pas aujourd'hui ?

Pour terminer, je voudrais revenir sur un point plus particulier : M. MOUGIN, tout à l'heure, a rappelé l'importance de la francophonie et j'ai vu que ces derniers temps notre Musée nous annonce son retour en anglais par un «#IAMBAAACK».

M. LE MAIRE : Oh !

M. Pascal BONNET : Ça pose question quand même puisqu'on parle de francophonie. Je sais que vous êtes un Maire moderne, idole des jeunes, mais notre Musée ce sont des antiquités égyptiennes, c'est Bronzino...

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur BONNET.

M. Pascal BONNET : Attendez, je n'ai pas terminé.

M. LE MAIRE : Ah, vous n'avez pas dit votre dernier mot !

M. Pascal BONNET : Ce ne sont pas tellement des œuvres qui prêtent à l'anglais. D'autre part, le Doubs a peut-être quelque chose du Tennessee -pour être dans l'actualité- mais la ville natale de Victor Hugo n'est pas celle de Shakespeare, donc moi je suis peut-être un petit peu ringard, peut-être, j'assume, je ne comprends pas pourquoi notre Musée nous parle anglais.

M. LE MAIRE : Non, mais attendez, écoutez, vraiment, est-ce que vous pensez que c'est du niveau d'un Conseil Municipal ?

M. Pascal BONNET : Ah oui, tout à fait.

M. LE MAIRE : Je vous ai laissé parler, je vais vous répondre. Même vous quand vous dites «parking», vous ne pouvez pas dire «aire de stationnement» ?

M. Pascal BONNET : Ce n'est pas du même ordre.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas du même ordre... Quand vous dites «alcool», vous ne pouvez pas dire «boisson alcoolisée» ? Non, mais on veut aller chercher... S'il vous plaît, je trouve que ce n'est pas le sujet. Le sujet général et j'étais d'accord avec Philippe MOUGIN -tout arrive- c'est que globalement on doit être attentif à ça. Mais après, ce que nous voulons c'est une démarche artistique. Alors vous polariser là-dessus, vous feriez bien mieux de dire que vous êtes très heureux que les travaux du Musée avancent et que le 16 novembre, on va inaugurer un des plus beaux musées de France. N'hésitez pas à le dire parce que le fait que l'on ait mis «#IAMBAAACK», «je suis de retour», je pense qu'il ne vous a pas échappé que le «MBAAC» ça veut dire «Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon», ça ne vous a pas échappé certainement, c'est un jeu de mots. Alors, arrêtez quand même ! Si on ne peut pas faire des jeux de mots là-dessus, vous allez nous dire aussi que l'on a mis des œuvres de Cranach sur des jambes... Il faut quand même un petit peu d'humour dans cette ville, un peu d'innovation, et nous sommes aussi la ville du Centre de Linguistique Appliquée, alors, quand même, arrêtons un peu de critiquer tout sur tout, ce n'est pas du niveau d'un Conseil Municipal. On ne va pas passer une demi-heure là-dessus, il y a d'autres sujets plus importants.

M. Philippe MOUGIN : Je suis en totale opposition avec ce que vous dites.

M. LE MAIRE : Cela me rassure.

M. Philippe MOUGIN : Je crois qu'il est très important justement de défendre notre langue et là-dessus je suis en total accord avec M. BONNET. Je me souviens bien que vous m'aviez donné raison à la CAGB quand j'avais parlé de «*the kiosk is back*», «*the paper is dead*» pour les maisons comtoises, plusieurs exemples, la banderole qui était sur la mairie, «Rendez-nous nos filles» en anglais. Vous pouvez rire, c'est votre droit mais je ne trouve pas cet élément et ce sujet risible. Je pense qu'il faut défendre notre langue. D'ailleurs, je le répète, tout à l'heure vous avez rendu hommage à un célèbre écrivain français et je pense le respecter et respecter le français, c'est la moindre des choses.

M. LE MAIRE : Je ne vous ai pas dit le contraire. J'ai dit d'arrêter, je ne dis pas qu'il ne faut pas respecter le français !

M. Philippe MOUGIN : Parlons français, justement. C'est le Musée de Besançon, parlons français !

M. LE MAIRE : Je dis simplement, osons un peu d'humour quand même, de nous en faire toute une pendule, c'est le cas de le dire, de notre Musée.

M. Philippe MOUGIN : Ce n'est pas une pendule, mais ça commence comme ça...

M. LE MAIRE : Parce qu'effectivement un artiste a graphé en anglais. Arrêtez !

M. Philippe MOUGIN : Vous parlez de stop...

M. LE MAIRE : Monsieur BONNET, vous avez la parole.

M. Philippe MOUGIN : Attendez, je n'ai pas fini.

M. LE MAIRE : Monsieur BONNET, vous avez la parole.

M. Pascal BONNET : Mais il n'avait pas fini apparemment.

M. LE MAIRE : Monsieur BONNET, allez-y.

M. Philippe MOUGIN : C'est quand même incroyable comme vous coupez la parole aux gens...

M. LE MAIRE : Alors allez-y, terminez, c'est tellement intéressant que tout le monde vous écoute.

M. Philippe MOUGIN : Vous parliez du panneau «stop», arrêt, parking, etc. Je vous signale quand même qu'à Québec que j'ai visité récemment -j'en ai parlé en commission- sur les panneaux, je ne demanderai pas à ce que l'on mette «arrêt». Le «stop» est en France depuis des années et des années, mais arrêtons, stoppons l'hémorragie. Vous mettez l'anglais à toutes les sauces. Stop !

M. LE MAIRE : Effectivement, mais c'est intéressant ce que vous dites. Je pense que c'est effectivement intéressant et cela va changer la qualité de vie dans cette ville.

M. Pascal BONNET : Quand on s'interroge sur l'usage de l'anglais dans ce cas très particulier, on ne remet pas en question l'humour, le choix artistique. C'est simplement sur le choix de prendre de l'anglais. On ne peut pas à la fois porter Victor Hugo en bandoulière toute l'année et reprocher à des élus de s'inquiéter du français au Conseil Municipal et dire que c'est anecdotique.

Ensuite, vous nous dites que nous devrions dire qu'on est heureux de voir revenir le Musée. Bien entendu, mais la prochaine fois, pour le Conseil Municipal, vous nous direz ce qu'on doit dire, ce sera plus simple.

M. LE MAIRE : Allez, OK.

M. Emmanuel DUMONT : Je trouve cela assez incroyable, surtout venant de toi, Pascal, parce que la liberté de l'artiste, là, elle compte. Tu ne peux pas nous dire qu'elle ne compte pas, elle compte pleinement. Là il nous fait un jeu de mots : mbaa, Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, le jeu de mots est plutôt bien trouvé. Après, si tu te balades et que tu vas devant le Collège Victor Hugo, tu verras «J'ai 10 ans», c'est en français. On peut être attaché à la langue française, à sa préservation et à la francophonie et aimer un bon jeu de mots artistique et une campagne de communication qui risque de lui ramener encore un autre arbre en fer.

M. LE MAIRE : Il ne faut pas être contre l'utilisation systématique de mots anglais. Si vous allez en Louisiane, par exemple, il y a beaucoup de mots français, là-bas, on est très heureux. Il faut que fondamentalement on fasse le maximum pour l'éviter, mais ne montez pas en épingle quelques cas qui sont, je le répète, vraiment pas importants ce soir dans le contexte du Conseil Municipal.

Quels sont ceux qui s'opposent ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 2».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2017

Question n° 12

Personnel communal - Avancements de grade - Détermination des taux de promotion promus/promouvables

«**M. LE MAIRE** : Avez-vous des questions à poser à Carine MICHEL ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2017

Question n° 13

Personnel communal - Réévaluation de la rémunération d'agents contractuels en contrat à durée indéterminée

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2017

Question n° 14

Actualisation de la liste des emplois permanents - Création d'un poste d'adjoint de gestion administrative auprès de la Direction Sécurité et Tranquillité Publique

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? 2. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2017

Question n° 15

Actualisation de la liste des emplois permanents - Création d'un poste de chef de secteur auprès de la Direction des Espaces verts, sportifs et forestiers

«**M. LE MAIRE** : Même vote, j'imagine ? 2 abstentions ? Non ? Pas d'abstention. Des oppositions ? Non, c'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2017

Question n° 16

Personnel communal - Convention de gestion de services événementiels et de transport, ainsi que d'organisation de manifestations

«M. LE MAIRE : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2017

Question n° 17

Adhésion de la Ville au dispositif national de communication électronique des données de l'État Civil (COMEDDEC) - Signature de deux conventions

«**M. LE MAIRE** : Des abstentions ? Des oppositions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2017

Question n° 18

Crématorium de Besançon - Avenant n° 2 au contrat de Délégation de Service Public

«M. LE MAIRE : Des oppositions ? Des abstentions ? 2. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2017

Question n° 19

Crématorium de Besançon - Tarifs 2018

«**M. LE MAIRE** : Des abstentions ? Des oppositions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2017

Question n° 20

Convention de mise à disposition de services de radiocommunication sur l'Infrastructure Nationale Partageable des Transmissions - Interopérabilité des réseaux de radiocommunication entre Police Nationale et Police Municipale - Acquisition de trois terminaux tph900 - Demande de subvention au titre du FIPD

«**M. Philippe MOUGIN** : Comme je l'ai dit en commission, évidemment on ne peut être que d'accord avec ce système de communication entre nos deux polices, Police Nationale et Police Municipale. C'est un début et j'espère que l'on en prendra exemple pour l'armement, par exemple, que les agents municipaux aient la même prérogative que les agents de la Police Nationale pour se défendre et défendre nos concitoyens.

M. LE MAIRE : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2017

Question n° 21

Signature d'une convention de mécénat avec BOUYGUES BATIMENT NORD-EST

«**M. Clément DELBENDE** : Le 19 mai dernier, le réseau de média *European Investigative Collaborations* a révélé qu'un certain nombre... (réactions dans la salle)...

M. LE MAIRE : Ça démarre mal ! Vous pouvez nous le refaire avec l'accent ? Un réseau national, d'accord.

M. Clément DELBENDE : Donc, un réseau européen de média a révélé qu'un certain nombre d'entreprises, et notamment le Groupe Bouygues, étaient concernés sur des faits de fraude fiscale, d'optimisation fiscale, de blanchiment et de corruption à Malte -l'équivalent des «Panama papers» mais concernant Malte-. Donc le Groupe Bouygues est concerné dans cette histoire et donc nous trouvons assez dérangeant de voir le Groupe Bouygues faisant partie de cette convention de mécénat puisque l'on pourrait croire que c'est un objectif pour eux de redorer le blason de l'entreprise et non pas de réellement participer au financement. Enfin c'est une question qui se pose, c'est pourquoi le groupe communiste s'abstiendra de voter pour cette convention de mécénat.

M. LE MAIRE : Je vais vous dire, à la limite -sur le ton de l'humour- je préfère qu'ils mettent cet argent là plutôt de le planquer dans un paradis fiscal, déjà c'est mieux quand même. Il faut dénoncer fortement et agir contre les paradis fiscaux, mais Bouygues c'est aussi des dizaines de milliers d'emplois en France et c'est ce côté que je vois. Je note que vous vous absteniez, d'accord.

Mme Anne VIGNOT : Nous nous associerons à cette abstention pour les mêmes raisons. Du coup je tiens quand même à dire, malgré ce qui vient d'être dit, c'est que ce qui est dit aujourd'hui, là, c'est quelle éthique on veut mettre dans nos politiques ? Est-ce qu'à un moment donné il est important que l'on se pose la question du mécénat que l'on veut aller mobiliser ? Parce que malgré tout, on dira tout ce que l'on voudra, c'est quand même offrir une vitrine à ces entreprises et c'est symboliquement extrêmement important. On sait quand même que la symbolique est forte.

M. LE MAIRE : Je pense qu'Anne VIGNOT confond le mécénat et le sponsoring.

Mme Anne VIGNOT : Non, je ne confonds pas.

M. LE MAIRE : Le sponsoring, on offre une vitrine ; le mécénat, tu ne vois rien.

Mme Anne VIGNOT : Bien sûr que oui. Aujourd'hui, par exemple, c'est une très belle vitrine. Je dis simplement, Monsieur le Maire, que nous avons la possibilité aujourd'hui de dire que Bouygues est mécène d'un certain nombre d'actions qui sont payées par l'argent public de la Ville de Besançon et qu'à ce moment-là ça donne une vitrine particulière à ces entreprises. Je le répète, le mécénat n'est pas une affaire qui ne serait pas transparente, la preuve, c'est que c'est une délibération qui passe au Conseil Municipal.

M. LE MAIRE : C'est une obligation.

Mme Anne VIGNOT : Bien sûr que c'est une obligation, c'est bien donc une affaire publique.

M. LE MAIRE : Écoutez, c'est votre avis, tout à fait, vous le conservez. Je pense que je ne suis pas d'accord là-dessus.

M. Christophe LIME : Simplement pour dire que c'est en grande partie nous qui allons payer cela, c'est déductible des impôts.

M. LE MAIRE : Christophe, on l'a payé déjà de toute façon, c'est de l'argent que l'on retrouve.

M. Christophe LIME : J'apporte simplement une précision sur le fait de dire que ce n'est pas l'entreprise qui paie. Comme c'est déductible des impôts je crois qu'en service culturel -je parle sous couvert de certains qui connaissent mieux que moi- ce doit être 66 % qui sont payés par nos impôts.

M. LE MAIRE : Je vais simplement vous dire une chose, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, c'est qu'à la Citadelle le mécénat, pour l'instant -alors on en pense ce que l'on en veut- a permis de refaire, sinon nous n'aurions pas pu le faire, l'aquarium, l'espace de la biodiversité, qui est quand même quelque chose de bien fait -je pense Anne VIGNOT que tu y trouveras ton compte-, ça a permis de faire l'espace Vauban. Demain, ça va peut-être nous permettre de terminer le financement du Musée de la Résistance et de la Déportation, et là on va bien mettre en valeur l'ensemble de ce auquel nous croyons très fortement. Alors, sur le fond, d'accord. Simplement oui, on peut toujours chercher des poux dans la tête. De toute façon, je mets au vote. Vous pouvez voter contre si vous le souhaitez.

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 12. Quels sont ceux qui sont contre ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2017

Question n° 22

La Rodia - Avenant à la convention d'objectifs et de moyens

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2017

Question n° 23

Numérisation des collections des musées du Centre - Demandes de subventions

«**M. LE MAIRE** : Des abstentions ? Des oppositions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2017

Question n° 24

Maisons de quartier associatives - Prolongation des conventions-cadres de partenariat pour 2018 - Versement des premiers acomptes des subventions de fonctionnement 2018

«**M. LE MAIRE** : Des abstentions ? Des oppositions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2017

Question n° 25

Versement du forfait communal aux écoles privées - Renouvellement de convention

«**M. LE MAIRE** : Des abstentions ? Des oppositions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2017

Question n° 26

Avance de trésorerie - Convention entre la Ville de Besançon et la Caisse des Écoles

«M. LE MAIRE : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2017

Question n° 27

Maison de l'Europe en Franche-Comté - Avenant n° 4 à la convention passée entre la Ville de Besançon et l'association Maison de l'Europe en Franche-Comté

«M. LE MAIRE : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2017

Question n° 28

Coopération au Burkina Faso - Avenant à la convention 2017 cadre de partenariat Besançon-Neuchâtel-Douroula - Avenant à la convention de moyens et d'objectifs 2017 entre le groupe de travail Besançon-Neuchâtel, Acacia et la commune de Douroula

«**M. LE MAIRE** : Il faut lever la main. C'est passé. Monsieur MOUGIN, allez-y.

M. Philippe MOUGIN : Je lève les deux mains.

M. LE MAIRE : Il faut suivre le débat.

M. Philippe MOUGIN : Je suis les débats, Monsieur le Maire, mais vous allez un petit peu vite en besogne.

M. LE MAIRE : Vous vouliez intervenir sur quel sujet ?

M. Philippe MOUGIN : On s'abstiendra sur le n° 27 et sur le n° 28.

M. LE MAIRE : Il faut suivre. Monsieur POULIN, vous voulez prendre la parole ?
Ecoutez il faut suivre.

M. Anthony POULIN : Sur ce rapport 28, je voudrais souligner la politique menée en matière de coopération décentralisée. Là on parle du Burkina Faso mais je voulais aussi souligner toute la coopération décentralisée que l'on faisait avec la Palestine et rappeler également que la décision indécente de TRUMP qui a été prise doit nous permettre de renforcer encore plus ces actions de coopération décentralisée parce que, en effet, nous avons une obligation de maintenir le cap là-dessus et de soutenir les positions de la diplomatie française sur cette question-là. Je voulais donc souligner la qualité du travail en matière de coopération décentralisée.

M. LE MAIRE : Je veux à cette occasion souligner le travail de Rémi STHAL sur cette délégation.

Des oppositions ? Des abstentions ? 2».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2017

Question n° 29

Convention de fourniture de la chaleur produite par l'usine d'incinération d'ordures ménagères de Besançon au réseau de chaleur de Planoise et des Hauts du Chazal

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2017

Question n° 30

Forêts communales - Programme et destination des coupes de bois marquées ou à marquer - Année 2018

«**M. LE MAIRE** : Des questions ? Des oppositions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2017

Question n° 31

Avenant à la convention de mise à disposition pour la gestion de la voirie d'intérêt communautaire

«M. LE MAIRE : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2017

Question n° 32

RN 57 - Contournement de Besançon

«**M. Christophe LIME** : On parle rarement du contournement de Besançon puisque c'est bien marqué «contournement de Besançon». Il est peut-être aussi intéressant de faire un petit rappel de ce contournement puisque les premières réflexions datent des années 1970 sur le contournement et que le choix de ce contournement-là a été pris dans les années 1990.

M. LE MAIRE : A peu près.

M. Christophe LIME : A peu près. Je rappelle l'opposition des communistes à cette époque-là sur ce trajet-là puisque nous considérons que ce n'était pas le meilleur tracé pour pouvoir éloigner l'ensemble de la circulation de transit. A cette époque-là nous considérons, et il est intéressant de reprendre les documents, que ce contournement ne serait jamais fait, jamais fait. Voilà ce que l'on disait dans les années 90. Je rappelle que nous sommes encore sur une phase du contournement et le contournement d'une ville, c'est l'intégralité de son contournement. Nous n'avons même pas imaginé l'autre moitié du contournement, qui est sur la partie Nord-Est, où il y a un certain nombre de discussions éventuelles puisque l'on ne sait même pas quel maître d'ouvrage pourra la faire à terme, mais sur ce blocage entre Micropolis et le pont de Beure, dont on s'aperçoit que c'est un véritable goulet d'étranglement, au bord d'une zone urbaine extrêmement importante, où, pour pouvoir faire accepter à la population bisontine, et tout particulièrement de Planoise, il devait y avoir un passage souterrain, à cette époque-là, qui permettait de limiter l'ensemble des bruits de la circulation. Depuis, le projet a évolué et on s'est aperçu de l'impossibilité de pouvoir faire un passage souterrain sur cette période-là, et aujourd'hui on est à l'aune simplement d'un certain nombre d'études pour pouvoir éviter cet étranglement au niveau de Micropolis, et l'on n'a encore pas d'argent pour pouvoir réaliser l'ensemble des travaux puisque c'est plusieurs dizaines de millions d'euros qu'il va falloir trouver entre la voie des Mercureaux et Micropolis.

Je terminerai parce que je ne veux pas être très long, parce que c'était un des acteurs qui avait beaucoup lutté par rapport à ça, il s'appelait Gilbert CARREZ qui a été un des opposants forts par rapport à ce contournement court, et qui en 2001, quand j'ai été élu, m'avait dit deux choses : «*Tu vois, ce contournement-là, moi, je ne le verrai pas*». -Il ne savait pas, malheureusement, qu'il allait décéder deux ans après, mais il m'a regardé et il m'a dit : «*Toi, tu ne le verras pas non plus parce que le contournement complet sur l'ensemble de Besançon, il ne verra jamais le jour*».

M. LE MAIRE : Merci Christophe. Tu rappelles la mémoire de Gilbert CARREZ, qui était premièrement un bon ami et deuxièmement un bon Adjoint.

Simplement, depuis les années 80 les choses ont changé. Là aussi, la mode a changé. Je crois que dans ces années-là, on n'imaginait pas quels seraient, effectivement, les modes de déplacement tels qu'ils qu'on les connaît aujourd'hui. On ne parlait même pas d'un tram à Besançon. Il n'y ait aucun vélo dans les rues de la ville, les modes doux n'existaient pas, les voitures électriques n'existaient pas. Cela est une chose. Ça a changé.

Moi, je vais vous dire les choses telles que je les vois. Je pense que si tu parles de la section rue de Vesoul/Thise, effectivement, tu ne la verras pas. Je ne suis même pas sûr que quelqu'un ici la verra parce que je pense qu'aujourd'hui tout a tellement changé qu'effectivement ce n'est même plus une nécessité, et nous avons développé et les transports en commun, d'une part, et d'autre part d'autres modes de déplacement.

Où je ne suis pas d'accord avec toi, c'est quand tu dis qu'il fallait prendre le contournement long. Quand vous voyez les milliers de voitures, pas de transit mais des gens du Grand Besançon -parce que ceux qui viennent le matin, comptez-les-, ce ne sont pas les touristes étrangers quand ça bouchonne le matin ou le soir. Qui est-ce ? Ce sont les personnes qui viennent travailler à Besançon, qui viennent faire leurs achats à Besançon, et le soir qui repartent de Besançon pour rentrer chez eux ou qui repartent après avoir fait leurs achats. Faites un cauchemar : imaginez qu'il n'y ait pas ces voiries-là. Comment ces milliers de personnes qui viennent travailler, qui viennent faire vivre la Ville, ou ces milliers de personnes qui habitent en ville, qui vont faire vivre la périphérie, s'il n'y avait pas ça, où passeraient-ils ? Répondez à ma question. Ils passeraient où ? Dans les quartiers ? Ils passeraient près des 408 ? Ils passeraient là-bas aux Montboucons ? Ils passeraient où tous ces gens-là ? Est-ce que vous pensez qu'aujourd'hui, alors que le désenclavement est quelque chose d'important, il ne faut pas donner, effectivement, et c'est ce que disait tout à l'heure un peu M. CROIZIER, la possibilité aux gens d'aller le plus près possible puis après prendre les transports en commun ? Mais vous allez les faire passer où ces milliers de personnes ? Vous savez qu'à l'entrée de Besançon, le matin, il y a autant de monde que sur l'autoroute A36. Ce ne sont pas les touristes ; il y en a quelques-uns mais ce sont essentiellement des gens qui viennent travailler à Besançon, qui viennent dépenser à Besançon ou qui de Besançon vont travailler à l'extérieur et vont dépenser à l'extérieur. Donc, je pense, mon cher Christophe, que c'est irréaliste que de penser que l'on pourrait aujourd'hui financer ça.

Alors ça prend beaucoup de temps. Je me rappelle qu'en 1997-1998, le Préfet de l'époque nous avait promis, à Paulette et à moi-même : «*À la fin de votre mandat de député, ce sera terminé*». Aujourd'hui, je vais vous dire, on est loin que ce soit terminé.

Simplement je crois qu'il faut trouver des solutions, et on a beaucoup avancé avec l'État et actuellement il y a quelque chose qui a été pris en compte, c'est effectivement cette rupture entre Planoise et Micropolis qui va être corrigée puisque vous savez que l'on pourra y aller de plain-pied.

Effectivement la partie enterrée n'aura pas lieu, savez-vous pourquoi ? Pour éviter ce que l'on appelle l'effet tunnel ou l'effet canon car, au-delà d'une certaine distance, il y a un bruit comme un bruit de canon qui fait que ça rend la vie tout simplement insupportable.

Alors moi, contrairement à Christophe LIME qui est un opposant à cela, je suis un fervent partisan à l'établissement, à la finition de ce barreau qui est indispensable, il est indispensable. Je pense que ce barreau est attendu, qu'il est indispensable pour permettre entre autres aux gens du Plateau de venir ici, aux Bisontins d'aller sur le Plateau, parce que si ça bouchonne à Micropolis, ça pourrait bouchonner encore plus... Regardez quand Micropolis est fermé. Tout ça, ça passe où ? Ça passe à l'intérieur de la Ville, ça passe dans la rue du Docteur Mouras, ça passe par Velotte, ça passe par Avanne, ça passe partout.

Effectivement, on pourrait penser idéalement qu'il n'y ait plus, tous ces trafics en voiture. Ce serait idéal que tout le monde soit dans les transports en commun. Peut-être que dans 20 ans nous y arriverons, mais ce n'est pas le cas aujourd'hui. Donc moi je milite pour que ça aille très vite, mais même en militant pour que ça aille très vite, Christophe, là où tu as raison, c'est que, en tout cas, je sais que ce n'est pas moi qui inaugurerai la fin du contournement. Si déjà on pose la première pierre ou le premier sac de béton pour démarrer, ce sera très bien, mais au-delà, je ne pense pas.

M. Ludovic FAGAUT : On militera avec vous sur ce contournement parce que je crois que c'est une nécessité, effectivement. Le contexte a évolué, et je crois que l'on ne peut pas se passer, en tout cas, de terminer une partie de ce contournement, même si quand vous dites le contournement Vesoul/Thise n'est pas une nécessité, je mettrais peut-être des bémols parce qu'il y a quand même une vraie nécessité...

M. LE MAIRE : C'est très compliqué à faire passer, vous savez.

M. Ludovic FAGAUT : Certainement, mais en tout cas, contournement, ça veut dire faire le tour.

M. LE MAIRE : Vous savez très bien que là-bas il n'y a pas de maître d'ouvrage, c'est ce qu'a dit Christophe LIME. Mais si le Département veut venir à nos côtés, pourquoi pas ?

M. Ludovic FAGAUT : Effectivement, c'est problématique. Mais par rapport à ça, deux problématiques, la problématique de calendrier : par rapport à ce qui est annoncé il me semble que c'est un petit peu présomptueux, en tout cas, sur les différents éléments de travaux qui ont pu être évoqués.

Et je voudrais aussi aborder la partie financière parce que quand on regarde un petit peu ce qui est évoqué, il y a entre 80 et 120 M€ je crois, dont 8 M€ qui sont déjà inscrits au contrat de plan 2015-2020. Je vous fais grâce de la différente répartition entre l'État et les différentes collectivités. En gros, il reste 90 % du financement du projet à abonder. On sait le dérapage que l'on a pu avoir sur les Mercureaux, on sait le dérapage financier que l'on a pu avoir sur le contournement puisque ça a quasiment doublé ou même deux fois et demie, je crois, sur le contournement. On est passé de 100 M€ à 250 M€, je crois, si je ne dis pas de bêtises. En commission, on s'est exprimé longuement sur la partie financière. Il faudra aussi que l'État joue pleinement son rôle par rapport à ce contournement qui est une nécessité pour les Bisontins, les Grand Bisontins et au-delà.

J'irais même un petit peu plus loin : est-ce qu'il ne serait pas aussi intéressant, notamment en termes d'utilisation de l'autoroute, en tout cas que les camions puissent être obligés de prendre l'autoroute plutôt que de traverser Besançon au quotidien ? Des villes ont interdit leur traversée par les camions routiers. On a l'autoroute qui passe au bord de Besançon. Pourquoi sur l'axe Montbéliard/Poligny/Arbois on ne pourrait pas, en tout cas, interdire la traversée de Besançon aux routiers et leur imposer de prendre l'autoroute ?

M. LE MAIRE : Monsieur FAGAUT, deux questions : premièrement, les routiers qui prennent cette voie-là ne sont pas des gens qui peuvent prendre l'autoroute. Ce sont des Arbois/Vesoul, des Vesoul/Pontarlier, ils ne passent pas par l'autoroute.

Quand vous dites qu'il y a 8 M€, c'est vrai, mais moi ce que j'attends, et je vous remercie pour votre soutien, c'est très important, mais j'attends aussi que le Département vienne nous rejoindre à la table des négociations parce que pour l'instant le Département a dit qu'il ne participerait pas. Je pense que c'est une position à la limite qu'on peut comprendre, parce que quand même je rappelle que l'Agglomération du Grand Besançon et ses 250 000 habitants, si on regarde même le bassin de vie, on n'est presque pas loin de 300 000, c'est quand même à peu près la moitié des habitants de ce Département, et je comprendrais mal, mais je n'ai pas dit que c'était votre volonté, que le Département ne puisse pas être à nos côtés, peut-être d'une façon... la part importante doit être mise par l'État, je suis d'accord avec vous, l'État et la Région. L'Agglomération, nous, nous avons déjà fixé sa part, c'est 12,5 %. Il me semble que le Département pourrait utilement venir nous rejoindre par rapport à ça parce que cette route-là a un intérêt départemental évident.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, je viens en complément de Ludovic FAGAUT qui a dit des choses essentielles, mais paradoxalement je serais aujourd'hui quasiment sur la même ligne que Christophe LIME.

M. LE MAIRE : Ah bon ! Tout arrive.

M. Pascal BONNET : Il faut dire que dans l'histoire, le souvenir que j'en ai, c'est que nos prédécesseurs de la droite bisontine étaient sur la même ligne que le parti communiste à l'époque pour le grand contournement, si, je me souviens quand même et Raymond TOURRAIN a manifesté avec Gilbert CARREZ, si je me souviens bien. Si certains ne le savent pas, moi je m'en souviens.

M. LE MAIRE : Et Guy PICARD.

M. Pascal BONNET : Et Guy PICARD et les Verts aussi étaient sur cette ligne, si je me souviens bien. Donc, aujourd'hui, je crois que vous évoquez vous-même le problème de fond qui était de faire le choix d'une voie de desserte et de contournement à l'époque. C'est ce que vous et vos amis ont défendu, et c'est ce qui pose problème aujourd'hui.

M. LE MAIRE : Vous avez raison de le rappeler : c'était une voie de desserte et de contournement.

M. Pascal BONNET : C'est ce que je suis en train de dire.

M. LE MAIRE : Oui, j'ai entendu, je dis que vous avez raison.

M. Pascal BONNET : C'est ce qui pose problème dans la mesure où, comme l'a dit Ludovic FAGAUT, on a à la fois des véhicules qui doivent venir à Besançon, et vous aviez à juste titre rappelé qu'il fallait quand même cette desserte, et en même temps des véhicules qui contournent, alors qu'il y avait l'option peut-être d'utiliser mieux l'autoroute et l'option d'un grand contournement.

Aujourd'hui, la situation est ce qu'elle est. Depuis longtemps on a constaté que ce contournement étant en marche, il fallait qu'il se termine le plus vite possible. Cela a épuisé plusieurs gouvernements et cela a mobilisé plusieurs générations de parlementaires. Il faut que cela aille vite, mais il faudra que ce soit quand même un contournement et pas uniquement le dévoiement de la nationale parce qu'un contournement ça suppose aussi ce tronçon Nord-Est. Alors ce n'est pas le même axe, ce ne sont pas les mêmes maîtres d'œuvre mais on ne pourra jamais parler de contournement puisque ce choix a été fait, tant qu'on ne l'aura pas terminé.

M. Philippe MOUGIN : Sur ce sujet nous sommes favorables et de concert avec vous. Il suffit d'interroger les Bisontins et les extra-Bisontins pour s'en convaincre. Pas besoin de tergiverser pour savoir que tous les Bisontins souhaitent ce contournement. Évidemment ils ne seraient peut-être pas favorables non plus à un contournement de la Ville. Je pense que les Verts doivent être un petit peu de cet avis parce que si vous contournez tout Besançon, je pense qu'il y a quelques arbres, quand même, qui vont tomber.

M. LE MAIRE : Oui, mais les Verts ont le droit d'avoir un avis. On n'est pas obligé d'être d'accord avec eux.

M. Philippe MOUGIN : La deuxième chose, concrètement, c'est le nerf de la guerre. Déjà que l'on se pose des questions pour savoir comment ça va être financé, alors imaginez un contournement encore plus grand. C'est la question que je pose, alors je pense qu'il faut aller au plus rapide et au plus pragmatique.

M. LE MAIRE : Et surtout comment on vient à Besançon sans contournement. Merci beaucoup. Les Bisontins le veulent et leur Maire aussi, et fortement.

Anne VIGNOT, tu le veux aussi toi le contournement ?

Mme Anne VIGNOT : Monsieur MOUGIN, Europe Écologie - Les Verts votera contre cet avis favorable. Je vais vous expliquer à tous pourquoi nous sommes contre cet avis favorable.

Il est demandé là un avis sur un projet qui, en fait, ne répond pas à la question que vous posiez de savoir si on était d'accord pour faire un contournement. Les citoyens demandent à avoir une situation désengorgée sur l'Ouest de la Ville de Besançon.

En réalité, ce qu'il se passe, c'est que nous avons l'ensemble de ces axes qui sont complètement saturés. On sait bien que ce n'est pas en mettant entre 80 et 120 M€ que l'on va désengorger ce secteur-là. On va peut-être, et encore, apporter une certaine fluidité, mais en attendant, on ne pose pas la question du déplacement, celle qui doit se poser au XXI^{ème} siècle, parce que ce que vous posiez comme question tout à l'heure autour de ce qui avait été envisagé dans les années 90, c'est que nous étions bien dans le prolongement d'un siècle qui avait pensé le déplacement par la voiture. Aujourd'hui, nous ne sommes plus avec un horizon pour la voiture, nous sommes avec un horizon pour des alternatives, et en particulier, ce qui m'étonne, c'est que personne n'ait évoqué ici la question, par exemple, de la gare de Franois. Soyons cohérents ! Nous avons besoin, pour les déplacements quotidiens, d'avoir un certain nombre de réponses, et qui sont plutôt du domaine des réponses locales, avec des plans de déplacement, avec une gare qui fonctionne, avec des transports en commun qui montent sur le Plateau, etc.

Par contre, en ce qui concerne les 50 autres % de ce flux qui, lui, concerne les transports qui traversent le département, la région, et qui vont plutôt sur la Suisse, là, eh bien, on est sur des autres logiques qui, effectivement, posent un certain nombre de questions de déplacement, mais qui en réalité n'ont pas de rapport avec la question posée aujourd'hui par les Bisontins dans leur quotidien.

Donc, moi, je le dis et nous le disons, aujourd'hui, ce que l'on regrette, c'est que l'on soit en train de prolonger la pensée du XX^{ème} siècle et que l'on ne met pas l'effort financier sur des alternatives.

Je rappelle aussi quand même que, par exemple, une ville comme Toulouse, qui a ouvert sa ville à la circulation jusqu'au centre-ville est complètement engorgée, et aujourd'hui se trouve à proposer Crit'Air comme étant une solution pour enlever les pics de pollution. On a aujourd'hui à gérer la question du déplacement sur le quotidien et sur les grands transports. Le quotidien ce sont les alternatives qui doivent être une solution. Les grands transports, eux, c'est la question du fret, ce sont des choses qui dépassent notre territoire, mais en tout cas, Monsieur FAGAUT, le Département est largement concerné par cette question-là. Donc, je suis surprise que d'un côté vous souteniez, et que d'un autre côté vous ne participiez pas.

M. LE MAIRE : Il faudra en discuter, il n'a pas dit ça. Moi, je voulais simplement dire aussi un intérêt de ce contournement, qui va satisfaire d'ailleurs Anne VIGNOT, je suis sûr, c'est qu'il y a de plus en plus de personnes qui viennent en vélo, et que ce contournement va permettre de répondre enfin à la demande justifiée de toutes les associations de cyclistes, qui va permettre à des centaines de personnes de passer sur ce secteur-là en vélo. Je pensais que vous auriez au moins pu peut-être souligner cet aspect positif.

On n'est pas d'accord là-dessus. Effectivement, si on vivait dans un monde parfait où il n'y a plus de voitures, vous auriez raison, sauf que j'ai le sentiment qu'on n'y est pas encore quand même. On n'y est pas encore, et d'ici là il faudra faire en sorte que Besançon continue à vivre parce qu'une question à laquelle personne n'a répondu : si on avait fait le grand contournement, où passeraient les 36 000 voitures qui passent rue de Dole le matin ? Elles iraient où ? Elles se dispatcheraient comment pour innover l'ensemble de notre Agglomération ? Elles iraient où ? Personne ne répond parce qu'il n'y a pas de réponse. Ce n'est pas possible. Alors, on peut répondre, comme Anne et sur le fond on ne peut être que d'accord, mais dans 30 ans, dans 40 ans. Et avant ? Comment fait-on, la ville meurt ? Moi, là-dessus, je suis très clair et très net.

Mme Marie ZEHAF : Les élus du groupe socialiste, Société Civile et Républicains se réjouissent de voir l'achèvement du contournement de Besançon par la RN 57 soit remis à l'ordre du jour des projets à venir. Il est indispensable de réfléchir à un aménagement adapté qui permettra de faciliter les déplacements de nombreux usagers en s'inscrivant dans la continuité des aménagements déjà réalisés ou en cours de réalisation. Nous serons vigilants sur le financement de ce projet et veillerons à ce que l'État participe de manière responsable et ne laisse pas une charge trop importante aux collectivités. Notre vigilance se portera aussi sur la prise en compte des remarques faites par les riverains et habitants lors de la consultation, sur l'impact environnemental et le respect des espaces dédiés aux différents modes de déplacement, ainsi que la sécurité des usagers.

M. LE MAIRE : Je vous remercie pour cette prise de position qui me convient parfaitement.

M. Pascal CURIE : Simplement le groupe La République en Marche progressiste et Société Civile partage tout à fait ce que vient de dire Marie. On partage tout à fait ce rapport-là. C'est important pour le Grand Besançon, bien entendu, et c'est surtout important aussi, je pense qu'il faut que l'on pense à tous les Grand Bisontins qui tous les matins viennent travailler sur Besançon. Je pense que l'on ne peut pas oublier ça aussi. Il ne faut pas les oublier et il ne faut pas oublier, bien sûr, on a dit que le département, c'était important aussi, cette route pour le département. C'est une sortie d'autoroute qui va sur le Haut-Doubs, qui va sur la Suisse. Je pense que l'on ne peut pas laisser ce goulot d'étranglement.

M. LE MAIRE : Merci.

M. Christophe LIME : On votera pour parce que je ne me suis peut-être pas bien fait comprendre. L'idée c'était de reprendre un peu l'histoire, l'idée n'est pas de refaire un grand contournement, on ne peut déjà pas finir celui-là. Ce que je suis en train de vous dire, Monsieur MOUGIN, c'est que celui-là vous ne le verrez pas, vous ne le verrez pas.

M. LE MAIRE : Lequel ?

M. Christophe LIME : à 120 M€...

M. LE MAIRE : Ah si, on va le voir.

M. Christophe LIME : Eh bien OK, on verra.

M. LE MAIRE : 2028.

M. Christophe LIME : On est sur 2028 pour l'instant ?

M. LE MAIRE : 2026, 2027, 2028, je ne sais plus exactement. J'espère bien encore être là en 2025-2026 !

M. Christophe LIME : Alors, ce que je vous propose, je vous donne rendez-vous en 2028 et nous verrons les années de retard que nous aurons.

M. LE MAIRE : Tu n'en sais absolument rien, ne sois pas trop présomptueux. Moi, j'espère être là, toi, dis que tu espères, tu as peut-être plus de chance que moi, mais quand même, ne t'engages pas trop, la vie est tellement compliquée.

M. Christophe LIME : J'ai dit que j'espérais que l'on sera là pour voir.

M. LE MAIRE : Oui, j'ai compris.

Je mets au vote maintenant ce rapport. Quels sont ceux qui sont contre ? 5. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Il n'y en a pas. C'est donc adopté à l'unanimité, contre 5 voix».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2017

Question n° 33

Convention de gestion, d'entretien et de maintenance du patrimoine bâti communautaire entre la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon - Signature de convention

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2017

Question n° 34

Eau et Assainissement - Modalités de transfert du personnel, des biens immobiliers et mobiliers et des contrats

«**M. Philippe MOUGIN** : Oui, pour ce projet, nous nous abstiendrons.

M. LE MAIRE : Très bien. 2 abstentions. Pas d'autres abstentions ni d'opposition.
C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2017

Question n° 35

Contrat de Ville - Appel à projets 2017 - Troisième programmation

«**M. LE MAIRE** : Avez-vous des questions à poser à Nicolas BODIN ? Pas d'opposition, pas d'abstention ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2017

Question n° 36

Maison de Services au Public - Gestion de l'équipement par le CCAS

«**M. Nicolas BODIN** : Ce projet porté par Danielle DARD depuis le début de ce mandat est le respect d'un engagement municipal et il traduit une volonté de s'inscrire dans une politique du concret. Cela correspond à une volonté politique d'avoir des services publics qui sont au plus proche des besoins. Cela passera donc par le rassemblement, en un même lieu, de services divers tels que le CCAS, la CAF, la CPAM, la Mission Locale et les permanences correspondant au Délégué du Procureur, au Conciliateur de Justice, au Défenseur des Droits et à l'Association d'Aide aux Victimes d'Infractions. Cela représente un budget de 1,5 M€, 0,47 K€ portés par la Ville de Besançon, l'Union Européenne 660 000 €, le CCAS 180 000 €, le Département 100 000 €, la CAF 80 000 € et l'ANRU 50 000 €. L'inauguration aura lieu le 8 janvier prochain et donc c'est donc une nouvelle promesse électorale qui sera respectée.

M. LE MAIRE : Merci. C'est très bien.

Mme Marie-Laure DALPHIN : Simplement, dans le texte, vous notez qu'il va y avoir certainement une labellisation qui est attendue, labellisation MASP par l'État. Je voulais donc savoir s'il y avait un délai attendu et est-ce que cela permettra d'avoir un budget, une subvention concernant la labellisation ?

Mme Danielle DARD : À mon avis, il n'y a pas de délai. Le dossier a été déposé il y a quelques mois, et nous sommes en attente de cela. Il y aura quelques financements à la clé, mais qui ne sont pas substantiels, vais-je dire.

M. LE MAIRE : C'est un engagement de campagne, comme l'avait dit Christophe, et c'est un bel équipement où on mutualise des choses, qui va permettre aussi de rapprocher les citoyens.

Des oppositions ? Des abstentions ? Merci au CCAS à sa Vice-Présidente de gérer cela».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2017

Question n° 37

Projet de reconversion du site de la Caserne Vauban - Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2016

«**M. LE MAIRE** : Ça avance, les premiers logements en 2019.

Pas de question ? Des abstentions ? 13. Des oppositions ? Il n'y en a pas. C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2017

Question n° 38

Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur Battant Quai-Vauban (PSMV) - Poursuite de la procédure par le Grand Besançon

«**M. LE MAIRE** : Tout le monde est d'accord, j'imagine ? Pas de questions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2017

Question n° 39

Suppression d'une servitude de passage piéton à usage public - Parcelle cadastrée section AZ n° 205

«**M. LE MAIRE** : Pas de remarques à Nicolas ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2017

Question n° 40

Subventions aux associations culturelles - 4^{ème} répartition 2017

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2017

Question n° 41

Vie Associative - 3^{ème} attribution de subventions 2017

«**M. LE MAIRE** : Avez-vous des questions à poser à M. LEUBA ?

M. Philippe MOUGIN : Pour ne pas pénaliser l'ensemble des associations nous nous abstiendrons. Je sais que vous n'êtes pas favorable à la séparation des dossiers, mais nous nous abstiendrons à cause du MRAP. J'émettrai, comme je l'ai fait à la CAGB, un questionnement sur la PIVE. Je ne vois pas trop l'intérêt d'une PIVE.

M. LE MAIRE : Ah, la fameuse PIVE. On tirera le bilan, déjà au bout d'un an, on verra. Ça fonctionne bien dans beaucoup d'endroits, après on verra.

Donc 2 abstentions. Il n'y en a pas d'autres ? C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2017

Question n° 42

Relations Internationales - Attribution d'une subvention à un établissement scolaire pour ses échanges internationaux

«M. LE MAIRE : C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2017

Question n° 43

Vie étudiante - Subvention CROUS de Besançon - Projet innovant «Le 24 actions étudiantes»

«M. LE MAIRE : C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2017

Question n° 44

Subvention à l'Association Sportive et d'Éducation Populaire (ASEP Chaprais Cras Viotte) - Action «Jeunesse et Cultures Urbaines»

«M. LE MAIRE : Des abstentions ? Des oppositions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2017

Question n° 45

Attribution de subvention à des associations de commerçants

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2017

Question n° 46

Subventions à des associations sportives

«**M. LE MAIRE** : Avez-vous des questions à poser à Abdel ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2017

Question n° 47

Attribution d'une subvention à Récidev pour l'organisation du marché solidaire de Noël

«M. LE MAIRE : Des abstentions ? 2. Pas d'opposition ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2017

Question n° 48

Maintenance des installations de climatisation et production de froid dans divers bâtiments et propriétés de la Ville de Besançon et de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon - Constitution du groupement de commandes

«**M. LE MAIRE** : Des abstentions ? 2. C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2017

Question n° 49

Fourniture de matériaux de construction pour les ateliers - Passation de marchés publics

«**M. LE MAIRE** : Des abstentions ? 2. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2017

Question n° 50

Fourniture d'équipements de protection individuelle - Signature de marchés publics

«M. LE MAIRE : C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2017

Intervention de M. DAHOUI

M. LE MAIRE : J'avais en début de réunion, pour ne pas que l'on me dise que j'évacue le débat, dit que l'on répondrait sur l'histoire des cantines scolaires. C'est un sujet d'actualité, aujourd'hui c'est dans la presse. Après, je fais appel à votre bon sens. Je ne souhaite pas que l'on engage un grand débat là-dessus mais je pense qu'il est utile que le Conseil Municipal soit informé de la réalité des faits, qui n'est pas ce que j'ai pu lire ce matin. Je précise bien tout de suite que la faute ne revient pas à *l'Est Républicain*, en l'occurrence ce sont les informations transmises qui n'étaient pas bonnes. Elles n'étaient peut-être pas bonnes d'une façon volontaire ou par accident, je ne sais pas. Je sais qu'un certain nombre de médias que je vois ici ont d'ailleurs corrigé, entre autres sur leurs antennes, l'information. Le titre n'est pas «*La Ville va inscrire le gamin à l'école*». C'est «*La décision de la Ville est annulée*», ce qui n'est pas la même chose. Yves-Michel tu peux donner un exposé simple, sommaire, mais que chacun reparte d'ici en sachant effectivement exactement ce qu'il y a dans cette décision du Tribunal que nous avons connue ce matin aux alentours de 10 heures.

M. Yves-Michel DAHOUI : A cette heure avancée je vais essayer d'être bref, dans une situation qui est quand même assez complexe, sans trop entrer dans les détails, notamment juridiques.

Je voudrais dire en préambule que l'on ne sous-estime pas les difficultés que rencontrent nos concitoyens. On sait que cela peut poser des problèmes. La question se pose très souvent d'ailleurs en cours d'année quand une situation change, par exemple trouver un travail ou trouver une formation alors que l'on est déjà, excusez-moi l'expression, «au taquet» pour des raisons d'ailleurs, qui sont des raisons que je vais exposer tout à l'heure, notamment réglementaires. Donc, on sous-estime ce problème sûrement pas à tel point que l'on a décidé il y a encore peu de temps, au cours du mois de novembre, et cela a été mis en place, de recruter 10 animateurs supplémentaires, ce qui est un effort budgétaire, je crois, important, pour permettre, puisqu'il y avait à peu près 450 enfants qui étaient en attente, d'en accueillir à peu près 130 à 140. Cela s'est fait là où on pouvait le faire, c'est-à-dire où il n'y a pas d'autre contrainte que simplement celle de recruter des animateurs.

J'ai souhaité aussi, et la Municipalité avec moi, que l'on engage une réflexion, que l'on mette tout sur la table. J'ai demandé aussi aux délégués de parents d'élèves, fédérés ou pas, que l'on ait cette discussion et ce débat de manière démocratique. Je crois qu'au cours de mes discussions, j'ai pu vérifier que l'on avait des citoyens très responsables qui savaient que tout n'était pas possible, qui sont prêts à entendre aussi les contraintes de la Ville. Ce n'est pas parce que c'est compliqué qu'il ne faut pas essayer de résoudre ces problèmes, et donc la Municipalité avait décidé que l'on engagerait ce débat, que l'on mettrait tout sur la table et que l'on essaierait de chiffrer, ce qui supposerait d'accueillir tout le monde, si on devait le faire. Voilà donc sur le principe. Tout cela pour vous dire que l'on n'a pas attendu ni le début de la procédure, ni la décision du Tribunal Administratif pour premièrement être sensibilisés à ces difficultés que rencontrent nos concitoyens et pour y apporter des solutions à court et à moyen terme.

Sur la décision du Tribunal Administratif, je dirai deux choses : le Tribunal Administratif répond à un recours individuel. C'est vrai qu'il annule la décision mais il enjoint la Ville de réexaminer la situation dans un délai de 15 jours à compter de la notification de la décision. La Ville va se plier à cette décision. On respectera la décision du Tribunal Administratif.

L'autre question que cela pose, c'est une question de principe. Alors, vous permettrez que l'on ait un peu de recul quand même et que je ne sois pas précis. D'abord parce qu'il faut laisser aussi le temps à nos services juridiques d'analyser le texte, et surtout d'en mesurer la portée. La décision date de la fin de la matinée. Le délibéré était prévu aujourd'hui, d'ailleurs avec quelques jours d'avance, qui, sauf erreur, il été prévu normalement le 11 décembre, et il a été rendu aujourd'hui. Donc, permettez que l'on ait, quand même un peu de recul pour analyser la portée. Mais entre ce que l'on répondra au Tribunal Administratif, c'est-à-dire, il nous enjoint de le faire, donc on le fera, et la portée, il y a une différence : c'est que la portée, elle risque, si on l'analyse comme ça en tout cas, de définir un principe absolu qui serait le droit de toutes et de tous d'accéder à la restauration scolaire, sans critères, sans hiérarchie, sans priorité, etc. Je pense qu'il faut mesurer ce que ça suppose.

D'ailleurs, je vous dirai que si les médias nationaux s'intéressent à cette question, c'est bien la preuve que ce n'est pas un tropisme bisontin, ce n'est pas une question bisontino-bisontine. C'est que cette décision peut avoir une portée pour l'ensemble des communes, et elles sont nombreuses à ne pas pouvoir répondre à l'infini à toutes les demandes, quelles que soient leurs demandes, y compris lorsqu'elles sont exponentielles.

Ce principe me donne un premier réflexe, mais je n'ai pas une analyse, je n'ai pas le recul suffisant, et encore une fois nos services devront analyser la décision, c'est de dire, si c'est le principe qui est consacré, il faut, dans ce cas-là que l'on fasse un recours. Mais encore une fois, ce n'est pas à moi d'en décider. On le décidera collectivement, sous l'autorité du Maire, évidemment, et encore une fois, parce que je reste prudent, et je crois que j'ai raison de l'être, après avoir analysé tous les attendus de la décision, et surtout de mesurer sa portée.

Le Tribunal Administratif dit le droit, il est dans son rôle. Il le dit en se référant, très sérieusement d'ailleurs puisqu'il y a une ambiguïté dans le texte de janvier 2017, à des travaux parlementaires où l'on s'aperçoit que des Députés, sortant du Café de Flore, à l'Assemblée Nationale, ont proclamé un droit absolu, visiblement, en disant, effectivement «il faut que tout le monde puisse accéder à la restauration scolaire».

La question complètement anecdotique qu'ils n'ont pas évoquée c'est de savoir qui allait financer. Donc ça mettra effectivement sur la portée et sur le principe, les collectivités en difficulté. Moi, je pense, c'est une conviction que j'ai, que la responsabilité d'un élu de la République, ce n'est pas de proclamer un droit mais c'est de se soucier de son financement. Parce que sinon, c'est aisé. Je peux aussi, moi, proclamer demain que tout le monde peut accéder aux maisons de retraite, par exemple, ce qui est d'ailleurs une question fondamentale et sur laquelle on n'a peut-être pas anticipé, ou aux crèches, même si les fondements juridiques ne sont pas les mêmes. Bref, le service public doit être accessible à tous.

Il y a d'ailleurs un paradoxe, c'est qu'il faut savoir que les communes n'ont pas l'obligation de mettre en place ce service. C'est un service qui est facultatif. Donc le paradoxe, c'est qu'on n'est pas obligé de le faire, mais que si on le fait on doit accueillir tout le monde. On est en France. Voilà donc les quelques précisions que je voulais apporter.

Mais on aura la volonté politique, de toute façon, de remédier à cette situation autant qu'on peut le faire. Je rappelle quand même que dire qu'on peut rendre accessible la restauration scolaire à tous et à toutes, ça signifie que potentiellement on peut accueillir le double d'élèves, c'est-à-dire que ça ne se fait pas avec un claquement de doigts. Nous avons 4 500 enfants sur les 9 000 inscrits. Donc, si c'est ça, ça veut dire qu'on doit se préparer à accueillir deux fois plus d'élèves...

M. LE MAIRE : Et de reconstruire une cuisine.

M. Yves-Michel DAHOUI : ...Même si cela reste théorique, cela veut dire reconstruire une cuisine supplémentaire, cela veut dire aussi recruter des animateurs, recruter celles et ceux qui vont livrer les repas, augmenter la capacité des locaux, donc des investissements qui se chiffrent quand même par millions d'euros. C'est tout cela que la décision, si c'est le principe qui est en tout cas consacré -encore une fois, je suis prudent, il faudra le vérifier- c'est tout ça qui impactera les villes. Et encore une fois, ce n'est pas étonnant que les villes de France s'émeuvent de ce qui pourrait être une jurisprudence consacrée si c'est l'impact que ça aurait, et que ça aura d'ailleurs, pour l'ensemble des collectivités.

Donc voilà ce que je voulais dire de manière aussi synthétique que possible sur la décision de ce Tribunal Administratif, que je respecte.

Ce qui peut m'étonner, simplement, mais le Maire l'a évoqué, c'est que j'ai pu apprendre par la FCPE des éléments soi-disant de décision alors que la décision n'était pas rendue. Dans une démocratie, je suis toujours un peu surpris. Ce qui est troublant, c'est d'évoquer cette quinzaine qui n'apparaît nulle part dans les documents administratifs, et même pas dans les propos du rapporteur. Voilà, donc je pense que la FCPE devrait être prudente pour annoncer soi-disant une décision alors même que le délibéré était le lendemain.

M. LE MAIRE : C'est quand même très grave parce que quand vous lisez la presse, la Ville est condamnée. Ce n'est pas ça la décision.

M. Yves-Michel DAHOUI : Non seulement elle est condamnée, oui, bien sûr, mais moi j'ai été aussi interpellé par les médias nationaux qui presque, à juste titre, je peux le comprendre, me disent : «*Mais enfin, vous êtes le dernier au courant ! La décision a été rendue*». C'est irresponsable et cela peut avoir des conséquences évidentes.

M. LE MAIRE : Depuis hier, au moins une dizaine de maires de grandes villes ont contacté nos services et mon Cabinet pour savoir où nous en étions. Cela pose donc un vrai problème. Je pense que les parlementaires seraient peut-être bien inspirés effectivement de regarder ça et de voir comment on ne peut peut-être pas assouplir à peine un peu au niveau du taux d'encadrement. C'est peut-être une solution. Pourquoi pas ?

Ce que je veux vous dire aujourd'hui, c'est que la restauration scolaire, je vais quand même vous donner un chiffre. On ne va pas rouvrir un débat, je veux qu'on donne l'information et ce n'est pas un point à l'ordre du jour en plus, mais comme j'avais dit en début de séance qu'on répondrait dans le cadre de cavaliers, je ne veux pas que l'on puisse penser, dans un acte de non démocratie, que je ne veux pas répondre mais je ne rouvre pas le débat là-dessus parce qu'après on est parti pour deux heures de débat, et ce n'est pas l'objectif.

La restauration scolaire aujourd'hui, je le dis pour vous tous ici présents, ça coûte 6,5 M€ à la Ville. On a 2,5 M€ de recettes, c'est-à-dire que le budget de la Ville, tous les ans, c'est 4 M€. Un point d'impôt étant 850 K€, c'est 4,7 points d'impôt. Donc ce n'est pas rien quand même que cela.

Ce n'est pas que je ne veux pas vous donner la parole, je n'ai pas envie de rouvrir le débat là-dessus. Ce n'est pas à l'ordre du jour, c'est une information que je voulais donner, ce n'est pas pour vous priver de parole du tout, mais c'est simplement pour dire cela et je ne voulais pas que vous n'ayez pas cette information.

Je sais que vous vous y êtes intéressé et que vous connaissez bien le sujet, je vous l'accorde. On a déjà voté là-dessus.

Je rappelle qu'il y a un vote dimanche, je le redis, il y a un vote dimanche.

Je rappelle aussi que samedi prochain, il y a une journée importante pour Besançon, il y a les samedis piétons, la journée de la laïcité avec M. PICOULY, M. GUIEZE, le 10^{ème} anniversaire de la Maison de Quartier de Planoise, enfin il y a beaucoup de choses.

Je vous remercie. La séance est levée.